



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance plénière

Lundi 20 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président : M. Rattray..... (Jamaïque)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant aborder le groupe des questions relatives aux armes nucléaires, conformément à notre programme de travail. Au titre de ce groupe de questions, le Canada a demandé à prendre la parole en sa qualité de Président du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 67/53 du 3 décembre 2012 et chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, et ce afin d'informer la Commission des travaux du Groupe.

M^{me} Goldberg (Canada), Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 67/53 du 3 décembre 2012 (*parle en anglais*) : Je me félicite tout particulièrement de l'occasion qui m'est donnée d'informer ce matin la Commission sur les

travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux créé par l'Assemblée générale pour faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, en se fondant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé.

Le Groupe s'est réuni deux fois depuis qu'il a été créé, d'abord du 31 mars au 11 avril, puis du 11 au 22 août, dans les deux cas à Genève. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'être choisie par les membres du Groupe d'experts gouvernementaux pour présider le Groupe. C'est en cette qualité que je prends la parole aujourd'hui devant la Commission. Je tiens à souligner toutefois qu'il s'agit dans ce résumé de mes propres impressions sur les travaux des 25 experts qui prennent part au Groupe, sans préjudice de nos délibérations et de nos recommandations finales.

Les deux premières sessions du Groupe d'experts gouvernementaux ont porté sur le fond et ont été éminemment interactives. C'était la première fois qu'un grand nombre de questions à l'examen étaient abordées de façon aussi technique et approfondie par les États en près de deux décennies. Sachant que le Groupe d'experts gouvernementaux lui-même ne négociera pas

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-57868(F)



Document adapté

Merci de recycler



de traité, je l'ai encouragé, en tant que Présidente, à axer ses travaux sur la valeur ajoutée qu'il peut apporter aux futurs négociateurs, en procédant à une analyse fondée sur les faits, à caractère neutre, de tous les aspects constitutifs d'un futur traité. Selon que de besoin, nous avons également cherché à comprendre les contextes politiques plus larges dans lesquels nous opérons. Je suis convaincu que le format du Groupe d'experts gouvernementaux a été particulièrement propice à la tenue de débats fructueux. Son caractère informel et le temps accordé aux experts pour leurs délibérations sur la question ont permis de tenir des discussions techniques approfondies sur toute une série de questions. En tant que tel, il a permis de compléter et d'alimenter les discussions sur un traité à caractère plus général qui se sont tenues à la Conférence du désarmement cette année.

À sa première session, le Groupe a entendu les experts présenter leurs points de vue sur un ensemble d'aspects potentiels relatifs à un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et il a également examiné les avis communiqués au Secrétaire général par 17 États ou entités qui ne sont pas membres du Groupe d'experts gouvernementaux. Il a été largement convenu qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires doit rester une priorité pour les acteurs internationaux du désarmement et de la non-prolifération. Les experts ont réaffirmé le rapport Shannon et le mandat qui y est énoncé, notamment l'accent qu'il met sur un traité multilatéral non discriminatoire et effectivement vérifiable au plan international. De fait, j'ai constaté que, sur un certain nombre de questions, la plupart des experts, sinon tous, avaient émis des avis assez similaires. Il y a eu aussi, bien sûr, des questions sur lesquelles des points de vue différents ont été exprimés, et quelques-unes sur lesquelles les positions divergeaient notablement. Ces questions continueront d'être discutées et analysées par le Groupe à mesure qu'il poursuit ses travaux.

Au cours des deux premières sessions, le Groupe s'est attaché en détail aux aspects techniques des définitions, du champ d'application et des méthodes de vérification. Nous avons traité ces questions spécifiques l'une après l'autre, tout en reconnaissant largement qu'il y avait une corrélation dynamique entre les définitions, le champ d'application et la vérification d'un traité, et qu'aucune question ne pouvait être traitée tout à fait isolément des autres. Le Groupe a également eu

l'occasion de passer en revue des questions liées aux dispositifs juridiques et à la structure institutionnelle qui feraient partie d'un futur traité. Là aussi il a été reconnu que la structure institutionnelle d'un futur traité ne serait pas modifiée par l'issue des négociations sur la question des définitions, du champ d'application et de la vérification.

De façon générale, j'ai eu le sentiment que les deux premières séries de réunions du Groupe d'experts gouvernementaux ont été extrêmement productives même si un travail considérable reste encore à faire. Notre prochaine série de réunions se tiendra en janvier 2015, et sera suivie d'une dernière session à la fin mars 2015. Il est donc beaucoup trop tôt pour parler de résultats. Je suis convaincue toutefois que le Groupe d'experts gouvernementaux sera en mesure d'examiner de façon approfondie tous les aspects d'un traité, et je suis confiante qu'à l'issue de l'examen un rapport sera présenté au Secrétaire général, qui servira de référence précieuse aux futurs négociateurs, en montrant notamment les options envisageables à l'avenir s'agissant de certaines questions clefs.

En conclusion, je tiens à dire qu'un sentiment manifeste, chez la plupart des experts présents, sinon tous, était le regret qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires n'ait pas déjà fait l'objet de négociations. Certains experts ont d'ailleurs souligné le rôle important que pourrait jouer la Conférence du désarmement à cet égard, dans le cadre d'un programme de travail équilibré. Tant que la Conférence du désarmement n'aura pas adopté et mis en œuvre un programme de travail équilibré et global prévoyant des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le Groupe d'experts gouvernementaux poursuivra ses délibérations conformément à la résolution 67/53, et présentera son rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session afin de contribuer sur le fond à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations une occasion de faire des observations ou de poser des questions sur l'exposé que nous venons d'entendre.

La séance, suspendue à 10 h 10, est reprise à 10 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : La parole est maintenant à ceux qui souhaitent faire une déclaration au titre du groupe de questions relatives aux armes nucléaires. Je veux croire que toutes les délégations respecteront le temps de parole de cinq minutes lorsqu'elles interviennent à titre national et de sept minutes lorsqu'elles parlent au nom de plusieurs délégations.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés exprime son inquiétude face à la menace que représentent pour l'humanité le maintien de l'existence des armes nucléaires et leur emploi potentiel ou la menace de leur utilisation. Il réaffirme ses positions de principe en ce qui concerne le désarmement nucléaire, qui reste sa première priorité, et la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Les efforts déployés en vue de la non-prolifération nucléaire doivent être menés simultanément aux efforts de désarmement nucléaire. Nonobstant les appels de longue date en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, qui ont été renouvelés par la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), les mesures concrètes dans ce sens font toujours cruellement défaut. Le Mouvement des pays non alignés est vivement préoccupé par cet affligeant état de choses.

Le Mouvement des pays non alignés exprime une nouvelle fois sa profonde inquiétude devant la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire et l'absence de progrès constatés, chez les États dotés d'armes nucléaires, dans le sens de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations légales multilatérales pertinentes et aux engagements sans équivoque qu'ils ont pris en 2000 et 2010. L'observation par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est impérative et ne saurait être retardée davantage. En outre, ces États doivent mener à bien l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires de manière transparente, irréversible et vérifiable sur le plan international. Le Mouvement demande également aux États dotés d'armes nucléaires de mettre immédiatement fin à leurs projets de modernisation, d'amélioration, de rénovation ou de prolongement de la durée de vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes.

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui propose une voie concrète pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Mouvement est convaincu que la pleine mise en œuvre de cette résolution permettrait de réaliser des progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés demande instamment l'ouverture rapide de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption d'une convention globale relative aux armes nucléaires, en application de la résolution 68/32. Il proposera une version mise à jour du projet de cette résolution à la présente session et espère obtenir l'appui sans réserve de tous.

Le Mouvement s'est félicité de la tenue de la première séance plénière ministérielle à l'Assemblée générale à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, et a accueilli avec satisfaction la réaffirmation par les Ministres présents que le désarmement nucléaire continuait d'être la priorité de la communauté internationale.

Le Mouvement estime qu'il importe de tenir compte des dimensions humanitaires dans toutes les discussions sur les armes nucléaires et dans le cadre de la promotion du désarmement nucléaire. Il se félicite de l'attention croissante qui est accordée aux conséquences humanitaires des armes nucléaires, comme on a pu le voir aux Conférences d'Oslo et de Nayarit (Mexique), et il espère que la troisième Conférence, qui aura lieu en Autriche en décembre, portera également ses fruits. Dans le même temps, le Mouvement des pays non alignés souligne que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées sont la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires catastrophiques découlant de leur emploi.

Dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, le Mouvement demande à nouveau l'ouverture de négociations au plus tôt afin que tous les États dotés d'armes nucléaires fournissent à tous les États non dotés de l'arme nucléaire des garanties de sécurité efficaces, universelles, inconditionnelles, non discriminatoires, irrévocables et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance.

Les membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP expriment leur profonde déception face au fait que le Plan d'action sur le Moyen-Orient de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 n'a pas été mis en œuvre. Ce retard persistant est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et constitue une violation des engagements collectifs pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Le Mouvement n'accepte en aucun cas les empêchements mis en avant pour expliquer que le Plan d'action sur le Moyen-Orient de 2010 et la résolution de 1995 n'ont pas été mis en œuvre et il appelle à l'application rapide et intégrale de ces engagements collectifs, sans plus tarder, de façon à éviter toute autre incidence négative sur l'ensemble du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire, notamment en ce qui concerne l'efficacité et la crédibilité du TNP et de son processus d'examen de 2015.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties au TNP soulignent, par ailleurs, que la prorogation du Traité pour une durée indéfinie n'implique pas que les États dotés d'armes nucléaires puissent détenir indéfiniment leurs arsenaux nucléaires. Une telle hypothèse est incompatible avec l'objectif, le but et l'intégrité du Traité, ainsi qu'avec l'objectif plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner que, pour sa part, il reste disposé à coopérer de manière constructive avec tous les autres pays en vue de travailler activement à la réalisation de l'ambition collective d'un monde exempt de toutes les armes nucléaires, mais que celle-ci ne pourra se réaliser que moyennant la volonté et l'action politiques nécessaires de chacun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, qui va présenter le projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et mon propre pays, le Mexique.

Ainsi qu'il a été dit lors du débat général (voir A/C.1/69/PV.2), la Coalition pour un nouvel ordre du jour présentera une fois de plus son projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Le texte de ce projet de résolution a été distribué à toutes les délégations, et je profite de l'occasion qui m'est donnée d'en évoquer les principaux éléments.

La question du désarmement nucléaire a toujours occupé une place prioritaire dans les préoccupations de la communauté internationale depuis l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale en janvier 1946. Seize ans après la publication par les Ministres des affaires étrangères des États constituant la Coalition pour un nouvel ordre de leur déclaration en 18 points, intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour », et malgré les nombreux efforts et initiatives guidés par l'objectif de l'avènement et du maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour est fermement convaincue que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires est leur élimination totale. Nous sommes déterminés à débarrasser le monde des armes nucléaires et contribuons activement à la réalisation de cet objectif. Nous continuons de promouvoir l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la pleine mise en œuvre des obligations qu'il comporte, en particulier le désarmement nucléaire, ainsi que des engagements pris ultérieurement durant les Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010. Le projet de résolution présenté par la Coalition porte donc sur un certain nombre de questions relatives au désarmement nucléaire qu'il est essentiel de régler en vue de créer et de préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

Le projet de résolution rappelle les vives préoccupations au sujet des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, qui devraient orienter l'ensemble des délibérations, des décisions et des mesures touchant le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Dans ce contexte, le projet de résolution rappelle les débats des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, accueillies respectivement par la Norvège en mars 2013 et par le Mexique en février 2014,

qui visaient à faire mieux connaître et comprendre les conséquences catastrophiques des explosions nucléaires, qui rendent le désarmement nucléaire plus urgent encore, et se félicite que l'Autriche ait annoncé qu'elle accueillerait une troisième réunion sur les incidences humanitaires des armes nucléaires les 8 et 9 décembre.

Le projet de résolution demande aux États dotés d'armes nucléaires de respecter leur engagement de redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non, notamment par des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales. Il leur demande également d'honorer les engagements qu'ils ont pris, sur les plans tant qualitatif que quantitatif, en matière de désarmement nucléaire, d'une manière qui permette aux États parties de suivre régulièrement les progrès accomplis, notamment en adoptant une présentation normalisée des informations détaillées qu'ils communiquent, afin d'établir un climat de confiance non seulement entre eux mais aussi entre eux et les États non dotés d'armes nucléaires, et de contribuer ainsi à instaurer durablement le désarmement nucléaire.

Le projet de résolution prend note des rapports présentés par les États dotés d'armes nucléaires au Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 à sa troisième session, en application des mesures 5, 20 et 21 du plan d'action pour le désarmement nucléaire figurant dans le Document final adopté par la Conférence d'examen de 2010, et engage les États dotés d'armes nucléaires à joindre aux rapports qu'ils présenteront à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 des renseignements concrets et détaillés concernant l'application des initiatives énoncées dans la mesure 5 du plan d'action pour le désarmement nucléaire figurant dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010.

Le projet de résolution souligne également qu'à la Conférence d'examen de 2010, il a été reconnu que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et qu'il est de l'intérêt légitime des États qui n'en sont pas dotés de recevoir des États qui en sont dotés des assurances de sécurité négatives formelles et juridiquement contraignantes en attendant l'élimination totale des armes nucléaires. Ce projet de résolution engage de nouveau les États dotés d'armes nucléaires à adopter, conformément au plan d'action pour le désarmement nucléaire figurant dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010, de nouvelles

mesures visant à éliminer définitivement les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires, et demande à tous les États de contribuer, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, au développement de moyens de vérification du désarmement nucléaire et à l'élaboration d'accords de vérification juridiquement contraignants, s'assurant ainsi, contrôles à l'appui, que ces matières ne serviront plus jamais à des programmes militaires.

En soulignant l'importance du multilatéralisme, le projet de résolution exhorte tous les États à s'employer ensemble à surmonter les obstacles qui, au sein des instances internationales de désarmement, entravent les efforts visant à faire progresser le désarmement nucléaire. Il rappelle les récentes initiatives multilatérales prises pour faire avancer le désarmement nucléaire, y compris le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (voir A/68/PV.11) et leurs documents finals.

Par ce projet de résolution, l'Assemblée se déclare de nouveau convaincue qu'en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la création et la préservation de zones exemptes d'armes nucléaires consolident la paix et la sécurité régionales et mondiales, renforcent le régime de non-prolifération et concourent à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Elle appelle à continuer de faire de nouveaux progrès tangibles en ce qui concerne le renforcement de toutes les zones exemptes d'armes nucléaires déjà établies, notamment par le retrait ou la révision de toutes réserves ou déclarations interprétatives contraires à l'objet et au but des traités portant création de ces zones. L'Assemblée se félicite également que l'Indonésie ait fait part de son intention d'accueillir la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires en 2015.

Le projet de résolution souligne la nécessité de l'application intégrale de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, prend acte de l'approbation, à la Conférence d'examen de 2010, de mesures concrètes ayant pour objet l'application intégrale de la résolution de 1995,

et, tout en constatant les efforts consentis à ce jour, se déclare vivement préoccupée par le fait que ces mesures ne sont pas appliquées.

Le projet de résolution souligne également l'importance primordiale de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il souligne également l'importance que revêt le succès de la Conférence d'examen de 2015, qui doit contribuer au renforcement du Traité et à des progrès sur la voie de son application intégrale et universelle et être l'occasion de faire le point de la mise en œuvre des engagements pris et des mesures convenues aux Conférences d'examen de 1995, de 2000 et de 2010. Le projet de résolution demande à tous les États parties au TNP de tout faire pour le rendre universel, et, à cet égard, prie instamment l'Inde, Israël et le Pakistan d'y adhérer rapidement et sans condition en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, et de placer toutes leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il demande à la République populaire démocratique de Corée d'adhérer à nouveau rapidement au TNP. Il engage en outre tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à mettre rapidement en œuvre tous les éléments du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 de manière à ce que des progrès puissent être accomplis au regard de tous les piliers du Traité.

Le projet de résolution exhorte les États Membres à mener de bonne foi et sans tarder des négociations multilatérales sur les mesures efficaces qui pourraient être prises en vue d'instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, conformément à l'esprit et à l'objet de sa résolution 1 (I) et de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, à cette fin, exhorte les États parties au Traité à examiner, pendant la Conférence d'examen de 2015, les moyens d'élaborer les mesures efficaces envisagées en application de l'article VI du Traité, qui aurait dû être mis en œuvre depuis longtemps. Comme l'a indiqué le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires :

« L'heure est venue d'engager ces négociations sans plus tarder, sous peine d'altérer l'équilibre délicat qui caractérise les engagements pris par la communauté internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération. »

Afin de faire avancer les buts et objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires,

il est demandé aux participants à la Conférence d'examen de 2015, premièrement, d'examiner les progrès accomplis en évaluant la mise en œuvre par les États parties de leurs initiatives au titre du Traité et son processus d'examen et, deuxièmement, de s'entendre sur une nouvelle série de mesures visant à renforcer les engagements pris et les actions convenues lors des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010. La Coalition pour un nouvel ordre du jour est en effet convaincue que, pour que le TNP continue d'être un élément essentiel du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, il doit faciliter la réalisation de progrès sur les deux fronts. Se contenter de reprendre le plan d'action de 2010 ne permettra pas de faire les progrès qui s'imposent d'urgence en matière de désarmement nucléaire.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour encourage tous les États Membres à appuyer le projet de résolution. Nous sommes convaincus qu'à mesure que nous approcherons de l'échéance de 2015, toutes les délégations voudront nous emboîter le pas et afficher leur ferme volonté de voir le plan d'action du TNP intégralement mis en œuvre et de faire des progrès aux fins de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des États Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, État plurinational de Bolivie, Érythrée, États fédérés de Micronésie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie Nouvelle-Guinée,

Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tome-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie ainsi que mon pays, la Nouvelle-Zélande; les États observateurs du Saint-Siège et de la Palestine; et les États non membres des Îles Cook et de Nioué.

Nos 155 pays sont profondément préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. L'utilisation et les essais d'armes nucléaires menés par le passé ont amplement démontré les conséquences humanitaires inacceptables découlant de leur puissance de destruction aussi considérable qu'incontrôlable et aveugle. Les débats argumentés qui ont eu lieu à l'occasion des première et deuxième Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisées par la Norvège en mars 2013 et par le Mexique en février de cette année, nous ont permis d'approfondir notre compréhension commune de ces conséquences. Le message clef qu'ont fait passer les experts et les organisations internationales est qu'aucun État ou organe international n'est en mesure de faire face à l'urgence humanitaire immédiate causée par l'explosion d'une arme nucléaire, pas plus que de porter assistance aux personnes touchées.

La large participation enregistrée à ces conférences – la dernière, à Nayarit, au Mexique, ayant rassemblé 146 États, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), divers organismes humanitaires des Nations Unies ainsi que des représentants de la société civile – témoigne de la prise de conscience que les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires constituent une préoccupation mondiale fondamentale. Nous accueillons avec une profonde satisfaction l'annonce par l'Autriche de la tenue d'une troisième conférence, prévue les 8 et 9 décembre. Nous sommes intimement convaincus qu'il est dans l'intérêt de tous les États de participer à une conférence dont le but est d'élargir et d'approfondir leur compréhension de la question, et nous nous félicitons de l'engagement sans faille de la société civile.

Ce travail est essentiel, car les conséquences catastrophiques des armes nucléaires ne concernent pas uniquement les gouvernements, mais chaque citoyen du monde interdépendant qui est le nôtre. Elles ont de profondes répercussions sur la survie de l'espèce humaine, sur notre environnement, sur le développement socioéconomique et les économies en général, ainsi que sur la santé des générations à venir. Pour toutes ces raisons, nous croyons fermement que la prise en compte des conséquences catastrophiques des armes nucléaires doit être à la base de toutes les stratégies de désarmement nucléaire et de tous les efforts entrepris pour y parvenir.

Il ne s'agit bien entendu pas d'une idée nouvelle. Les terribles conséquences humanitaires des armes nucléaires ont été clairement révélées dès leur première utilisation, et ont immédiatement poussé l'humanité à aspirer à un monde libéré de cette menace, une aspiration qui est aussi à l'origine de la présente déclaration. Les conséquences humanitaires des armes nucléaires ont été évoquées dans nombre de résolutions de l'ONU, y compris la première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1 (I)), ainsi que dans plusieurs instruments multilatéraux, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les plus éminents physiciens nucléaires de la planète ont signalé, dès 1955, que les armes nucléaires menaçaient la survie de l'humanité et qu'une guerre menée avec des armes de ce type pouvait très certainement anéantir totalement la race humaine. En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a souligné que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation. Ces graves préoccupations gardent aujourd'hui toute leur pertinence, mais malgré cela, pendant de nombreuses années, la question des conséquences humanitaires des armes nucléaires a été absente des discussions sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Nous nous réjouissons donc que la dimension humanitaire de ce problème fasse désormais partie intégrante de l'ordre du jour international. Les participants à la Conférence d'examen de 2010 se sont déclarés profondément préoccupés par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires. Cette inquiétude est à l'origine de la résolution adoptée en 2011 par le Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que la décision prise en 2012 par l'Assemblée générale

dans sa résolution 67/56 de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Elle a motivé en outre l'appel lancé par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes à la communauté internationale en août 2013 pour qu'elle mette l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires dans tous les débats portant sur les questions nucléaires. En septembre 2013, à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), de nombreux dirigeants du monde entier ont à nouveau évoqué cette profonde préoccupation et appelé à des progrès en matière de désarmement nucléaire, et 125 pays ont appuyé la déclaration commune sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires faite à la session de 2013 de la première Commission (voir A/C.1/68/PV.13). La déclaration d'aujourd'hui témoigne une fois encore de l'appui politique croissant en faveur de l'approche humanitaire de cette question.

Il y va de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient jamais plus utilisées, sous aucun prétexte. Il est impossible de faire face correctement aux effets catastrophiques qu'entraînerait une explosion d'armes nucléaires, qu'elle soit due à un accident, résulte d'une erreur de calcul ou soit intentionnelle. Tous les efforts doivent être faits pour éliminer la menace que représentent ces armes de destruction massive, et l'élimination totale des armes nucléaires est le seul moyen de garantir qu'elles ne seront plus jamais utilisées. Tous les États ont la responsabilité de prévenir le recours aux armes nucléaires et leur prolifération verticale et horizontale, et de faire du désarmement nucléaire une réalité, notamment grâce à la réalisation des objectifs du TNP et à son universalisation.

Nous nous félicitons de la volonté renouvelée de la communauté internationale, aux côtés du CICR et des organisations humanitaires internationales, de prendre en considération les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. En sensibilisant l'opinion mondiale à cette question, la société civile a un rôle crucial à jouer aux côtés des gouvernements, tandis que nous nous acquittons de nos responsabilités. Nous devons aux générations futures d'œuvrer ensemble à cela et, ce faisant, de débarrasser notre monde de la menace posée par les armes nucléaires.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole

au nom des 14 États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection, et à vous assurer de la pleine coopération de nos délégations.

La CARICOM est fière d'appartenir à la première région densément peuplée du monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires en application du Traité de Tlatelolco, qui a créé l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette zone a bien servi notre région en contribuant au renforcement de la sécurité régionale. C'est sur cette base que les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont réaffirmé en janvier que la région était une zone de paix. Dans cette optique, les chefs d'État de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont convenu que les conflits dans la région devaient être réglés par la voie pacifique du dialogue et de la négociation.

Comme le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes l'a indiqué dans l'allocution qu'il a prononcée à la Commission il y a quelques jours,

« L'Amérique latine et les Caraïbes ne sont sans doute pas Shangri-La, mais il importe de noter qu'aucune crise importante risquant de mettre à mal la paix et la sécurité internationales n'y a éclaté depuis de nombreuses années. Aucune nouvelle opération de maintien de la paix des Nations Unies n'a été déployée dans la région depuis 2004. Pas un seul pays de la région n'est partie à une alliance militaire fondée sur les armes nucléaires. » (A/C.1/69/PV.9. p.4)

C'est pourquoi nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à retirer les réserves faites sur la base des déclarations interprétatives formulées lorsqu'ils ont signé les protocoles additionnels au Traité. Cela permettrait d'éliminer le risque d'une utilisation d'armes nucléaires dans la région.

Nous continuons de privilégier la coopération multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et croyons que des zones exemptes d'armes nucléaires doivent être créées dans les autres régions du monde où il n'en existe pas actuellement. Nous demandons donc instamment que la conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction

massive au Moyen-Orient soit convoquée sans plus de retard.

Les États de la CARICOM se félicitent de la convocation de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui doit se tenir à New York en 2015. La CARICOM félicite le Gouvernement indonésien d'avoir pris l'initiative de convoquer cette conférence, ainsi que de son rôle de chef de file.

Les États de la CARICOM restent convaincus que ce n'est que par l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive que la paix et la sécurité internationales peuvent être garanties. Et nous nous réjouissons par conséquent de l'élan renouvelé donné aux efforts visant le désarmement nucléaire, notamment la récente réunion ministérielle marquant l'inauguration de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires, tenue le 26 septembre.

Les conséquences d'une explosion nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou délibérée, atteindraient des proportions catastrophiques. Comme les conclusions de la récente Conférence de Nayarit sur les incidences humanitaires des armes nucléaires l'indiquent, les États membres de la CARICOM, en raison de leurs capacités et de leurs ressources limitées, n'ont pas suffisamment de moyens pour relever d'aussi terribles défis. En conséquence, la CARICOM fait pleinement siennes les préoccupations exprimées au sujet des incidences humanitaires et des conséquences à long terme d'une explosion nucléaire, et se félicite de l'attention accrue accordée dans le monde à cette question, notamment aux conférences qui ont eu lieu à Oslo et à Nayarit. C'est pourquoi nous nous joignons aux appels demandant l'interdiction des armes nucléaires et l'élimination des arsenaux existants.

La CARICOM, consciente qu'elle a un rôle à jouer pour mieux sensibiliser l'opinion à cette question et participer à la formulation de ce débat, a organisé une réunion régionale en août à la Jamaïque, en collaboration avec l'Institut international de droit et de politique, le Centre International des sciences environnementales et nucléaires de l'Université des Caraïbes et International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (Campagne internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire). Nous attendons avec intérêt des déclarations musclées sur les incidences humanitaires des armes nucléaires durant la troisième conférence qui doit avoir lieu dans le courant

de l'année à Vienne (Autriche), et escomptons que la dynamique, la sensibilisation et l'appui grandissants à cette importante initiative iront en se renforçant. Nous félicitons le Gouvernement autrichien d'avoir convoqué cette conférence.

En tant qu'États parties au Traité de Tlatelolco, nous avons fortement intérêt à veiller à la pleine mise en œuvre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et ferons en sorte de promouvoir cet objectif. La Communauté des Caraïbes estime qu'une attention égale doit être accordée aux trois piliers du TNP, et encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au Traité. En outre, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires d'honorer leur engagement à poursuivre le désarmement nucléaire pris au titre de l'article VI du TNP et de mettre en œuvre les mesures concrètes menant au désarmement nucléaire qui figurent dans les conclusions et recommandations adoptées aux conférences des États parties chargés d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 et de 2010.

La CARICOM est d'avis que la communauté internationale doit saisir l'occasion de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 pour prendre des décisions cruciales sur la place de l'énergie nucléaire dans le monde. Étant donné l'amélioration qualitative des armes nucléaires, il est essentiel de tracer une ligne claire et irrévocable entre activités autorisées et activités interdites. La Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 doit faire fond sur le plan d'action de 2010 et s'attacher à la mise en œuvre et au renforcement du TNP, tout en promouvant ses objectifs.

Les États de la CARICOM n'ont eu de cesse d'exhorter à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les États visés à l'annexe 2 afin de permettre son entrée en vigueur sans plus de retard.

Une interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est un important objectif et un prérequis essentiel pour un régime de non-prolifération efficace. C'est pourquoi nos délégations se félicitent de s'être jointes aux efforts déployés au sein de cette Commission pour faire sortir de l'impasse la Commission du désarmement, et d'avoir appuyé la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les moyens de faire

avancer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux l'année prochaine.

Enfin, la Communauté des Caraïbes réitère ses préoccupations concernant le passage de cargaisons de déchets nucléaires dangereux par la mer des Caraïbes. Un accident nucléaire aurait des incidences sur la santé, sur le tourisme, sur nos écosystèmes fragiles et sur nos économies. La CARICOM demande à toutes les parties de garder à l'esprit le risque très réel d'un accident non intentionnel et ses incidences humanitaires vastes et préjudiciables, ainsi que la capacité limitée de nos États membres d'en atténuer les effets.

M. Imohe (Nigéria) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés concernant la menace que la présence persistante d'armes nucléaires et leur emploi possible ou la menace de leur emploi font peser sur l'humanité. Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. C'est pourquoi nous réitérons qu'il est urgent que notre monde, y compris l'espace, soit exempt d'armes nucléaires, étant donné que leur présence constitue une menace existentielle pour la planète, la paix mondiale et la survie future de l'humanité.

Le Groupe des États d'Afrique estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est utile pour consolider le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et régler les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires dans chaque région du monde. L'Afrique appuie le principe du désarmement nucléaire total, condition essentielle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires constitue un bouclier pour le continent, notamment parce qu'il empêche l'installation de dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire et interdit les essais de ces armes destructrices.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique appuie vigoureusement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les engagements et les obligations figurant dans le

plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'aient pas encore été mises en œuvre, et nous demandons qu'ils soient appliqués intégralement et rapidement. Le Groupe tient à rappeler que les retards persistants dans la création d'une telle zone sont contraires à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance de la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », qui contient des propositions concrètes en vue de réaliser le désarmement nucléaire. Au cours du débat qui s'est tenu lors de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11) concernant tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, le Groupe a appuyé l'appel visant à faire du 26 septembre la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, ce qui s'inscrit dans le droit fil des efforts qu'il continue de déployer pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous insistons sur le fait que le désarmement nucléaire demeure une priorité de premier ordre et nous recherchons l'engagement de tous les États à cet égard.

À l'heure où nous nous préparons à nous réunir en mai 2015 pour la neuvième Conférence d'examen du TNP, le Groupe recherche l'engagement et la collaboration de tous dans la réalisation de l'objectif global du TNP et de la Conférence d'examen. Le Groupe des États d'Afrique insiste sur la nécessité pour tous les États de se conformer à l'esprit et à la lettre du TNP et de s'attacher à mettre en œuvre ses trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous soulignons l'importance de réduire la dépendance vis-à-vis des armes nucléaires dans le domaine de la sécurité et jugeons inacceptable toute doctrine justifiant leur utilisation. À titre hautement prioritaire, le Groupe souscrit également à l'appel lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils concluent un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant offrant des assurances de sécurité négatives à tous les États non dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale de ces armes.

Le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde inquiétude quant aux conséquences humanitaires des armes nucléaires et continue de demander à tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'utilisation de ces armes inhumaines et de prendre des mesures en vue de leur abandon et de leur démantèlement. Dans ce contexte, le Groupe se félicite de la tenue des deux premières Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui ont eu lieu en Norvège et au Mexique, et attend avec intérêt la troisième, qui se tiendra en Autriche en décembre. Nous voudrions également insister sur l'appel lancé lors de la deuxième Conférence en faveur de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique a présenté un projet de résolution sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous remercions les délégations de leur appui à ce projet de résolution. Le Groupe s'engage à continuer d'œuvrer de manière constructive avec tous les États Membres à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, qui va présenter le projet de résolution intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

M. Schmid (Suisse) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Chili, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria et de mon propre pays, la Suisse, sur la question de la diminution de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, ou la sortie de l'état d'alerte.

Depuis 2007, nos pays ont présenté des résolutions sur la sortie de l'état d'alerte, appelant à la prise de mesures en vue de réduire le nombre important d'armes nucléaires qui demeurent à des niveaux d'alerte élevés. Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'aujourd'hui, près de 2 000 ogives sont prêtes à être utilisées en l'espace de quelques minutes. Ces niveaux d'alerte élevés multiplient les risques que posent les armes nucléaires. Ils augmentent la probabilité d'un lancement involontaire, par erreur, non autorisé ou précipité. Ils représentent un danger inacceptable pour l'humanité, car même un faible pourcentage de ces ogives, si elles étaient utilisées, pourrait tuer des millions de personnes. La prise de conscience des

risques liés à ces dispositifs est d'autant plus importante dans le contexte des vives tensions internationales que nous connaissons.

L'attention croissante que prête la communauté internationale aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires a permis de mettre en relief la menace que leur capacité de destruction pose pour la survie de l'humanité, ainsi que la nécessité de procéder d'urgence au désarmement nucléaire et plus précisément, de réduire les niveaux d'alerte. La diminution de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires est considérée comme une mesure clef du désarmement nucléaire. La sortie de l'état d'alerte est un engagement non tenu en matière de désarmement, qui a été pris de longue date dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qui fait partie des 13 mesures concrètes arrêtées à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Elle constitue également une mesure efficace aux fins de l'article VI du TNP. La sortie de l'état d'alerte est donc un excellent exemple d'une mesure de désarmement à la fois nécessaire, raisonnable et concrète, et toute avancée dans ce domaine de la mise en œuvre du TNP renforcerait la crédibilité du Traité. Une action dans ce domaine se traduirait par un dividende considérable dans le domaine du désarmement nucléaire en réduisant le rôle des armes nucléaires dans les doctrines nucléaires.

Nous prenons acte et nous félicitons des progrès réalisés à ce jour, y compris la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires non stratégiques et la réduction du nombre de bombardiers stratégiques. Ces mesures montrent qu'il est possible de lever l'état d'alerte des armes nucléaires et de relever les défis techniques et politiques. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre les niveaux anormalement élevés d'alerte de nombreuses armes nucléaires aujourd'hui.

Dans ce contexte, nous jugeons encourageants les nombreux appels lancés par d'anciens officiers de haut rang de puissances nucléaires en faveur de la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires. Le fait que ces experts attestent que la levée de l'état d'alerte nucléaire est non seulement possible mais nécessaire donne sans aucun doute plus de force à notre appel à l'action. Nos pays accueillent avec satisfaction le fait que les États non dotés d'armes nucléaires et les États dotés de l'arme nucléaire sont toujours plus nombreux à appuyer le texte du projet de résolution depuis sa première présentation en 2007.

C'est dans ce contexte que le Groupe de la levée de l'état d'alerte présentera cette année le projet de résolution intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

L'objectif principal de ce projet de résolution reste inchangé : il appelle à prendre de nouvelles mesures concrètes en vue de diminuer l'état de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires afin de veiller à ce que toutes les armes nucléaires ne soient plus en état d'alerte élevé. Le projet de résolution de cette année constate que la question de la disponibilité opérationnelle a été abordée dans les rapports des États dotés d'armes nucléaires à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, et attend avec intérêt que cette question soit examinée plus avant à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

L'appui croissant que ce texte suscite est une démonstration de notre engagement collectif à diminuer le rôle des armes nucléaires et de notre reconnaissance du fait que la réduction des niveaux d'alerte constitue une étape intermédiaire importante vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons vivement que le projet de résolution de cette année continuera de bénéficier de ce fort appui et invitons tous les États à le soutenir. Nous rappelons que la liste des coauteurs du projet de résolution est toujours ouverte.

M. Quinn (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 20 États suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie et mon pays, l'Australie.

Le regain d'intérêt mondial concernant les effets humanitaires des armes nucléaires a ravivé les inquiétudes au sujet des conséquences épouvantables qu'auraient sur l'humanité l'emploi d'une arme nucléaire, un grave accident nucléaire ou une attaque terroriste utilisant des matières fissiles. C'est parce que nous sommes préoccupés par les dangers persistants qui pèsent ainsi sur l'humanité et parce que nous aspirons à un avenir de paix pour les générations à venir que nous ne cessons d'appeler à la réalisation de progrès réels en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, en particulier dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous soulignons combien il importe de mieux faire connaître les incidences humanitaires de ces armes dans tous les pays, toutes générations confondues. Afin d'encourager la dynamique qui permettra de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, notre génération – en particulier dans les États dotés de l'arme nucléaire – doit parfaitement comprendre pourquoi il nous faut prendre des mesures résolues en vue de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Dans ce contexte, nous saluons la déclaration faite par la Nouvelle-Zélande au nom d'un grand nombre de pays sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Il est dans l'intérêt de la survie même de l'humanité qu'une guerre nucléaire n'ait jamais lieu.

Nous sommes conscients que le nombre d'armes nucléaires dans le monde a considérablement baissé depuis la fin de la guerre froide. Néanmoins, il existe toujours plus de 16 000 têtes nucléaires, dont un grand nombre est en état d'alerte élevé. Nous déplorons également le fait que certains États dotés de l'arme nucléaire continuent de fabriquer de nouvelles armes nucléaires. Il est donc essentiel que tous les États s'acquittent avec une détermination accrue et sans tarder de leurs engagements en matière de désarmement et s'efforcent de veiller à ce que ces armes ne soient pas employées ni ne prolifèrent. Dans le même temps, l'élimination des armes nucléaires n'est possible que si les États qui en sont dotés se mobilisent, en prenant les mesures constructives et de fond qui s'imposent, en vue de la réalisation de cet objectif.

Pour mettre en place les conditions qui faciliteront de nouvelles réductions importantes des arsenaux nucléaires et, à terme, leur élimination, la communauté internationale doit coopérer et examiner les aspects des armes nucléaires liés à la sécurité et à la dimension humanitaire. Cela exigera également des efforts pour réduire le niveau d'hostilité et de tension entre les États – en particulier entre ceux qui possèdent des armes nucléaires – et adopter des mesures de confiance, notamment une plus grande transparence concernant les arsenaux nucléaires existants et une réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires. Nous observons avec regret le regain actuel de tension entre certains États dotés de l'arme nucléaire et nous encourageons ces derniers à continuer malgré tout de s'efforcer de prendre de nouvelles mesures de confiance et de réduire leurs arsenaux nucléaires.

Nous devons simultanément accomplir des progrès en matière de non-prolifération et de désarmement,

des processus qui se renforcent mutuellement, et créer un monde plus pacifique. Entre autres contributions concrètes, nous devrions sortir l'instance de négociation clef sur le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, de sa léthargie, ouvrir des négociations en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent déployer des efforts pour réduire davantage leurs arsenaux nucléaires dans les meilleurs délais, lever l'état d'alerte de leurs ogives nucléaires et diminuer le rôle et l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines de défense. Ils doivent également s'engager à cesser la fabrication de toute nouvelle arme nucléaire. Les pouvoirs d'inspection, de vérification et de notification de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant les risques de prolifération mondiale doivent aussi être renforcés.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pièce maîtresse pour avancer en direction d'un désarmement nucléaire complet. Comme convenu à l'article VI du TNP, un cadre multilatéral ou un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace devra être négocié afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, mais pour cela nous devons accepter que le travail difficile et concret nécessaire pour nous rapprocher effectivement de cet objectif reste à faire. Nous devons œuvrer de manière méthodique et réaliste si nous voulons obtenir la confiance et la transparence requises pour faire du désarmement nucléaire une réalité. Il n'y a pas de raccourcis. Nous espérons également que les débats de la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui aura lieu à Vienne, seront productifs et ouverts à tous. Cette conférence devrait contribuer au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

M^{me} Hew A Kee (Suriname) (*parle en anglais*) : Le Suriname a l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) en sa qualité de Président par intérim.

S'agissant du désarmement nucléaire, l'UNASUR se joint aux efforts de la communauté internationale en faveur de la négociation d'un instrument universel et juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, dans la mesure où l'élimination totale de ces armes est la seule véritable garantie contre leur menace

ou leur emploi et que leur existence même amoindrit la sécurité de tous les États, y compris ceux qui en sont détenteurs.

Tant que les armes nucléaires existeront, le risque réel de leur utilisation et de leur prolifération persistera. Le désarmement nucléaire est la seule façon crédible de consolider le régime de non-prolifération. L'UNASUR se déclare profondément préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, et saisit cette occasion pour féliciter le Mexique d'avoir organisé cette année la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, à Nayarit. Nous appuyons fermement l'appel lancé par la Conférence en vue d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant visant l'interdiction des armes nucléaires. Nous demandons à tous les États, et notamment aux États dotés d'armes nucléaires, de participer à la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se tiendra à Vienne en décembre 2014.

En outre, l'UNASUR se félicite de la célébration le 26 septembre au niveau ministériel de la toute première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, destinée à mobiliser les efforts internationaux aux fins de la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La priorité doit être accordée à la négociation d'une convention sur le désarmement nucléaire qui interdirait totalement ces armes.

L'UNASUR réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la mise en oeuvre équilibrée de ses trois piliers : le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'UNASUR est toutefois d'avis que la mise en oeuvre du pilier « désarmement » est tout à fait insuffisante. À cet égard, étant donné que l'actuel cycle d'examen du TNP tire à sa fin, les États de l'UNASUR aspirent à ce que de nouvelles mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire soient prises à la prochaine Conférence d'examen, qui se tiendra en 2015, notamment l'adoption d'une obligation juridique relative à l'élimination de toutes ces armes, selon des critères clairement définis et un calendrier convenu au niveau multilatéral.

Il est dans l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires, et notamment de tous les membres de l'UNASUR, que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties sans équivoque et juridiquement contraignantes qu'ils ne recourront pas à

la menace ou à l'emploi de ces armes contre eux. C'est pourquoi nous appelons à l'ouverture de négociations en vue de l'adoption, dans les plus brefs délais, d'un instrument universel et juridiquement contraignant sur des assurances de sécurité négatives. De même, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de supprimer le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines, leurs politiques de sécurité et leurs stratégies militaires, et ce dans le cadre du processus visant à réaliser l'élimination complète de ces armes meurtrières, quels qu'en soient le type ou l'emplacement.

Nos pays continueront d'appuyer les efforts visant à relancer les travaux de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement. Il est urgent d'entamer les négociations sur de nouveaux instruments juridiques internationaux régissant les questions fondamentales de désarmement et de non-prolifération. Nous réaffirmons la nécessité, pour tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier ceux visés à l'annexe 2, de signer ou de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le plus rapidement possible, comme gage de leur volonté politique et de leur attachement à la paix et à la sécurité internationales. À ce propos, nous nous félicitons de ce que Nioué et la République du Congo l'aient ratifié l'année dernière. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, les États membres de l'UNASUR réaffirment l'importance de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires.

L'UNASUR est en outre très fière de la déclaration officielle faisant de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone de paix, adoptée le 29 janvier au deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Cuba. C'était une décision historique visant à éliminer à jamais la possibilité de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de notre région. En tant que membres de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population, les États de l'UNASUR demandent instamment à tous les États dotés d'armes nucléaires de retirer toutes les déclarations interprétatives relatives aux Protocoles du Traité de Tlatelolco, contribuant ainsi à éliminer la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires contre les pays de la région.

Les États de l'UNASUR sont profondément préoccupés par le fait que la conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas encore été convoquée. L'UNASUR est

fermement convaincue que la création d'une telle zone représenterait une contribution importante au processus de paix au Moyen-Orient et dans le monde, et appelle donc une fois encore à la tenue le plus tôt possible de ladite conférence, à laquelle tous les États de la région doivent participer activement, en vertu du mandat défini par les décisions prises aux Conférences d'examen du TNP de 1995, de 2000 et de 2010.

Les États membres de l'UNASUR souhaitent également profiter de cette importante occasion pour souligner la contribution essentielle de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre de l'action concertée visant à édifier un monde plus sûr. Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires – seule organisation binationale de garanties au monde, qui est une initiative lancée par deux de nos États membres.

Pour finir, l'UNASUR souhaite réitérer son appel en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, pour que l'humanité puisse allouer au développement économique et social des populations les ressources qui sont consacrées à l'entretien et à la modernisation des arsenaux nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.11.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, à savoir l'Ouzbékistan, la République kirghize, la République du Tadjikistan, le Turkménistan et la République du Kazakhstan, en sa qualité de coordonnateur du Traité.

L'entrée en vigueur du Traité, le 21 mars 2009, a été une étape importante marquant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les pays d'Asie centrale ont ainsi contribué de façon notable au renforcement de la sécurité régionale et mondiale ainsi qu'au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La création de cette zone a été l'aboutissement d'efforts collectifs des cinq États d'Asie centrale dans le but de garantir la sécurité, la stabilité et la paix dans la région, et de créer les conditions nécessaires au développement et à la prospérité de nos peuples. En septembre 1997, une conférence internationale a été organisée à Tachkent sur le thème « Asie centrale : zone exempte d'armes nucléaires ». La cérémonie de signature du Traité portant

création de la zone a eu lieu à Semipalatinsk, où l'un des plus grands sites d'essais nucléaires au monde a été fermé en 1991. Le dépositaire du Traité est la République kirghize. La première réunion consultative sur le Traité s'est tenue au Turkménistan le 15 octobre 2009.

Les États faisant partie de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale se sont engagés volontairement et sans équivoque à interdire la fabrication, l'acquisition et le déploiement sur leur territoire d'armes nucléaires et de leurs composantes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En conséquence, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale contribue véritablement à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au processus mondial de désarmement et de non-prolifération, mais également à la mise en place du mécanisme de sécurité régionale.

La zone d'Asie centrale possède un certain nombre de caractéristiques spécifiques. Il s'agit de la première zone située entièrement dans l'hémisphère Nord et dans une région sans littoral. C'est la seule zone sur le territoire de laquelle des armes nucléaires ont été déployées par le passé. Bien entendu, la déclaration faisant de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires au cœur du vaste continent eurasiatique a considérablement amélioré la sécurité et la stabilité dans ce vaste espace géopolitique. Nous espérons que la zone de sécurité autour de notre région continuera de s'étendre, afin qu'un jour la planète tout entière devienne une zone exempte d'armes nucléaires.

La mise en place de solides garanties de paix et de sécurité à l'intérieur et autour de notre région constitue la base du développement durable, de la coopération et du progrès. Nous avons une histoire commune et partageons des valeurs qui sont proches de celles de l'ensemble de l'humanité, à savoir la paix, la sécurité, le respect mutuel et la coopération. Nous notons avec grande satisfaction que le long processus de consultations sur l'octroi de garanties négatives de sécurité aux membres du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a finalement abouti le 6 mai. Ce jour-là, des représentants de haut rang des États dotés d'armes nucléaires ont signé le Protocole en présence des États parties au Traité.

Le Protocole est partie intégrante du Traité et fournit des garanties de sécurité à l'Asie centrale contre la menace ou l'emploi de la menace d'armes nucléaires. Nous pouvons dire sans craindre d'exagérer que la signature du Protocole au Traité a été l'un des faits les plus marquants de la décennie écoulée s'agissant du régime

international de non-prolifération. Nous espérons que le Protocole au Traité sera ratifié par tous les États dotés d'armes nucléaires dès que possible, ce qui complètera le processus officiel d'institutionnalisation de cette zone et représentera une importante contribution de notre part au renforcement du régime du TNP.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires – l'un des instruments universels de prévention de la prolifération des armes nucléaires – garantit que dans de vastes régions de notre planète, beaucoup d'États s'acquittent de l'obligation de ne pas transférer ou d'accepter le transfert d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que de contrôler ces processus, directement ou indirectement. Ces États se sont également engagés à ne pas fabriquer ou acquérir, d'une façon ou d'une autre, des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, et à ne recevoir aucune assistance aux fins de leur fabrication,

Au cours de cette session, ma délégation aura l'honneur de présenter, au nom des délégations kirghize, tadjike, turkmène et ouzbèke, le projet de résolution intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ». Le projet de résolution proposé reflète les progrès faits depuis la signature du Traité en 2006, et réaffirme notre ferme détermination à mettre en œuvre effectivement des mesures en matière de désarmement et de non-prolifération.

En conclusion, je voudrais exprimer l'espoir commun des États d'Asie centrale que le projet de résolution proposé (A/C.1/69/L.11) recueillera le consensus et l'appui des États Membres, en tenant compte du fait que cette année les puissances nucléaires ont signé le Protocole relatif à la fourniture de garanties négatives de sécurité aux États parties au Traité. Nous remercions les États Membres qui ont exprimé le souhait de se porter coauteurs de notre résolution. Nous avons le plaisir d'informer la Commission que 47 États Membres, y compris les cinq puissances nucléaires, se sont déjà manifestés, et nous invitons les autres à se joindre à nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, l'Albanie, la

Bosnie-Herzégovine, le Liechtenstein, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Pour l'UE, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et un important élément dans la mise au point future des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous réaffirmons notre plein appui aux trois piliers du Traité et à la mise en œuvre de tous les engagements pris au titre dudit Traité ou souscrits lors des précédentes Conférences d'examen. L'UE n'aura de cesse de promouvoir la pleine mise en œuvre du plan d'action de 2010, qui comprend des mesures concrètes tendant au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et qui est notre feuille de route commune pour la Conférence d'examen de 2015, quand il s'agira d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action de 2010 dans ses trois piliers. Veiller à la mise en œuvre des 64 mesures énoncées dans le plan d'action est une responsabilité collective qui incombe à tous les États parties au TNP sans exception.

À l'avenir, nous sommes déterminés à œuvrer avec tous les États au succès de la Conférence d'examen de 2015 et à l'obtention de résultats concrets à mesure que nous nous préparons à la prochaine conférence de 2020, lorsque le TNP fêtera son cinquantième anniversaire. Nous réaffirmons l'importance de l'universalisation du TNP et appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et, en attendant qu'ils y adhèrent, d'en respecter les dispositions.

L'UE reste attachée à la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. Elle se félicite des mesures encourageantes prises par les États-Unis et deux de ses États membres. Il incombe tout particulièrement aux États qui possèdent les arsenaux les plus importants de réduire leurs stocks. L'UE rappelle que tous les États parties sont déterminés à poursuivre des politiques totalement compatibles avec le Traité et l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Elle rappelle aux cinq États dotés d'armes nucléaires qu'ils ont pris l'engagement d'accélérer les progrès concrets sur les mesures tendant au désarmement nucléaire, de façon à promouvoir la stabilité internationale, la paix et une sécurité non diminuée et plus grande pour tous, et

les encourage à poursuivre leurs réunions commencées en 2009 sur les trois piliers du TNP, y compris le renforcement de la confiance, de la transparence et de la vérification, ainsi que leurs discussions sur l'établissement de rapports et la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

S'agissant de la mise en œuvre du nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques (START), l'UE encourage la Russie et les États-Unis à viser des réductions supplémentaires de leurs arsenaux nucléaires, notamment les armes stratégiques et non stratégiques déployées ou non déployées. L'UE les encourage aussi à inclure les armes nucléaires non stratégiques dans la prochaine série de pourparlers bilatéraux sur la réduction de leurs armes nucléaires, tout en convenant qu'il importe de renforcer la transparence et la confiance en vue d'aller de l'avant dans le processus de désarmement nucléaire. L'UE accueillerait avec satisfaction d'autres réductions volontaires bilatérales de leur part en tant que contribution à la pleine mise en œuvre de l'article VI, une obligation dont tous les États doivent s'acquitter au titre du Traité.

L'UE condamne énergiquement la violation de plusieurs engagements pris par la Fédération de Russie, notamment celui de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la menace contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté de l'Ukraine en vertu du Mémorandum de Budapest de 1994 sur les garanties négatives de sécurité, relatif à l'adhésion de l'Ukraine au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Nous nous inquiétons des éventuelles conséquences d'une détérioration continue du contexte international sur les efforts en matière de désarmement.

Les cinq États dotés d'armes nucléaires ont soumis leurs rapports sur la mise en œuvre du plan d'action de 2010 à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015. Bien que les rapports soient différents du point de vue de la qualité, de la portée et de l'exhaustivité de l'information, nous considérons l'établissement de rapports comme un pas en avant et comme une contribution importante à la mise en œuvre du plan d'action de 2010. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à soumettre un rapport à la Conférence d'examen.

L'UE se félicite aussi de la signature par les cinq États dotés d'armes nucléaires du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, en marge de la troisième session

du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 cette année.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur et son universalisation restent d'importantes priorités pour l'UE. Nous continuerons de promouvoir cet objectif par le biais de notre engagement diplomatique et financier. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'UE appelle tous les États, y compris la République populaire démocratique de Corée, à respecter le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toutes autres explosions nucléaires, et à s'abstenir de toute action qui contrarierait l'objet et le but du Traité. Nous réitérons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2 du Traité, de le signer et de le ratifier.

L'UE réitère son appel à l'ouverture – et à la conclusion – immédiate de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé. Cela reste une priorité claire. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à observer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous félicitons des discussions positives qui ont eu lieu lors des deux réunions en 2014 du Groupe d'experts gouvernementaux. Nous attendons avec intérêt les deux dernières sessions prévues en 2015 et espérons que le Groupe jettera les bases de futures négociations.

Le monde continue d'être confronté aux grandes menaces que pose la prolifération à la paix et à la sécurité internationales. Ces menaces doivent être contrées de façon résolue afin de préserver la crédibilité et l'efficacité du régime du TNP. L'UE a condamné aussi dans les termes les plus vifs l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée en février, ainsi que sa menace de procéder à un autre essai, et a exhorté ce pays à s'abstenir d'autres actes de provocation. L'essai nucléaire de février 2013 aura été une énième violation flagrante du régime international de non-prolifération et un non-respect manifeste des obligations souscrites par la République populaire démocratique de Corée, en particulier au titre des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013)

du Conseil de sécurité. Nous exhortons de nouveau la République populaire démocratique de Corée à abandonner son programme d'armes nucléaires, notamment son programme d'enrichissement d'uranium, et les activités en cours au site de Yongbyon de façon complète, vérifiable et irréversible. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de se conformer à nouveau pleinement, sans conditions et sans plus de retard à ses obligations internationales.

L'Union européenne soutient sans réserve les efforts diplomatiques menés actuellement par la Haut-Représentante, de concert avec la Chine, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, pour trouver une solution diplomatique à la question nucléaire iranienne. L'Union européenne se félicite du Plan d'action conjoint entre l'Iran et les E3+3, du Cadre de coopération conclu entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique et du fait que l'Iran continue de mettre en œuvre les mesures prévues dans le Plan d'action commun. Il est indispensable et urgent que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence au sujet des dimensions militaires possibles.

L'Union européenne souligne qu'il sera essentiel de résoudre toutes les questions en suspens pour parvenir à un règlement négocié global à long terme, ce qui est l'objectif de l'Union européenne. Il est de la plus haute importance que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de régler toutes les questions en suspens, et ce afin de renforcer la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. L'Union européenne est vivement préoccupée par le fait que l'Agence n'est pas en mesure de fournir des garanties crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées en Iran, et n'a donc pas pu conclure que toutes les matières nucléaires en Iran étaient destinées à des fins pacifiques.

L'Union européenne a appuyé sans réserve la résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs, le 9 juin 2011, par laquelle celui-ci a signalé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale le non-respect par la Syrie de son accord de garanties. L'Union européenne regrette vivement que la Syrie n'ait toujours pas remédié au non-respect de ses obligations en coopérant dans les meilleurs délais et de manière transparente avec l'Agence afin de régler toutes les questions en suspens, et en signant et mettant pleinement en œuvre un protocole additionnel le plus rapidement possible. L'Union

européenne tient à remercier le Directeur général de son dernier rapport sur l'application de l'accord de garanties TNP en République arabe syrienne.

L'Union européenne continue de soutenir vigoureusement les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur le Moyen-Orient et demeure pleinement attachée à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Nous déplorons qu'il n'ait pas été possible jusqu'à présent de convoquer une conférence sur la création d'une telle zone, à laquelle participeraient tous les États de la région. Nous continuons d'appuyer pleinement les préparatifs en cours et rendons hommage au facilitateur, l'Ambassadeur Laajava, de la Finlande, et à son équipe pour les efforts inlassables qu'ils déploient à cet égard. Nous jugeons encourageante la série de séances informelles qui se tiennent en Suisse. L'Union européenne appelle tous les États de la région à coopérer d'urgence et de façon active avec le facilitateur, les co-organisateurs et entre eux en vue de convoquer la conférence dans les meilleurs délais, sur la base d'arrangements librement conclus entre eux.

L'Union européenne insiste sur la nécessité de n'épargner aucun effort pour prévenir le risque que des armes de destruction massive ou des matières nucléaires ou autres matières radioactives ne tombent entre les mains de terroristes. L'Union européenne participe ou contribue à des initiatives telles que l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a exprimé sa profonde inquiétude quant aux « conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires » et réaffirmé « la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international en vigueur, y compris le droit international humanitaire ». Diverses perspectives sont envisagées sur la question des conséquences humanitaires. Les États membres de l'Union européenne décideront à titre national de leur participation à la conférence sur ce sujet, qui sera organisée par l'Autriche les 8 et 9 décembre 2014.

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Bien que les arsenaux nucléaires aient été considérablement réduits par rapport à la quantité d'armes nucléaires existant au moment de la guerre froide, le fait qu'il y a encore environ 17 000 armes

nucléaires est injustifiable, absurde et inacceptable. Aujourd'hui, un plus grand nombre d'États possèdent l'arme nucléaire que pendant la guerre froide, ce qui met en péril le régime de non-prolifération institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Aujourd'hui, certains États dotés d'armes nucléaires continuent de moderniser leurs arsenaux, tandis que d'autres continuent de les augmenter. Un grand nombre d'armes nucléaires demeurent en état d'alerte élevée et occupent toujours une place centrale dans les stratégies de dissuasion et les doctrines militaires de ceux qui les possèdent. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de consacrer des ressources considérables au maintien de ces arsenaux, tandis de nombreux États non dotés d'armes nucléaires sont tributaires de ces armes en vertu d'alliances militaires. Certains d'entre eux hébergent les armes nucléaires d'autres pays sur leur territoire national.

La menace est claire et constante. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, il y aura toujours des gens qui voudront les acquérir et il y aura toujours le risque que quelqu'un veuille les utiliser. Tant que ces armes existeront, le risque qu'elles explosent accidentellement ou intentionnellement ou qu'elles soient utilisées par des acteurs non étatiques demeurera. Malgré les enseignements de l'histoire, d'aucuns cherchent à justifier l'existence d'armes nucléaires en avançant l'argument qu'elles sont nécessaires à la sécurité mondiale. Toutefois, nous devons nous demander si l'humanité peut faire dépendre sa survie de la menace de sa propre destruction et si la paix pour tous doit être assujettie à la sécurité de quelques-uns.

Conscients de la nécessité d'examiner plus à fond les incidences et les risques d'une explosion nucléaire durant ce siècle, 146 pays se sont réunis à Nayarit (Mexique) en février dernier pour mesurer les incidences de ces armes sur le plan humanitaire. La deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui faisait suite à la Conférence d'Oslo de 2013, s'est attelée à cette réflexion dans le cadre d'un format multilatéral et ouvert à tous, qui a permis d'entendre et d'apprécier l'opinion des gouvernements, des organisations internationales, des universitaires et des organisations de la société civile sur un pied d'égalité.

Le Mexique encourage tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies à participer à la prochaine Conférence sur les incidences humanitaires

des armes nucléaires, qui doit se tenir à Vienne les 8 et 9 décembre, à poursuivre la réflexion sur les effets terribles que ces armes infligent à l'humanité et à étayer par davantage de données scientifiques les risques d'explosion et les répercussions possibles. Telle doit être la base de tous nos efforts et de tous nos débats s'agissant des armes nucléaires. En particulier, l'issue de cette discussion doit alimenter notre réflexion afin que le mécanisme du désarmement, qui est actuellement paralysé, produise des résultats concrets et dans l'optique de renforcer et assurer le respect intégral des obligations du TNP, qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement, et le seul traité sur la question en vigueur.

Il est indispensable de prendre soin de ce Traité et du régime qu'il a créé, et de faire avancer plus rapidement la mise en œuvre effective de ses trois piliers. Toutefois, il convient de signaler que si les objectifs du TNP dans le domaine de la non-prolifération et en particulier, de la prolifération horizontale, ainsi que dans celui de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ont été pratiquement tous atteints, on ne peut pas en dire autant des obligations qui sont consacrés dans l'article VI. Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2015 sera aussi fructueuse que celle qui s'est tenue en 2010. Nous formons également le vœu que ses conclusions comprennent non seulement une réaffirmation de l'engagement indéfectible des États dotés de l'arme nucléaire à éliminer leurs arsenaux, mais aussi des mesures concrètes visant à lancer sans tarder de nouvelles négociations multilatérales sur le désarmement. À cette fin, toutes les parties au TNP doivent assumer leurs responsabilités et s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité. Il s'agit là, à notre sens, d'une obligation de résultat et non pas seulement d'intention.

Nous pensons, comme nous l'avons dit devant la Cour internationale de Justice en 1995, que la possession de ces armes par quelques États seulement ne peut être interprétée dans le contexte du TNP que comme une phase transitoire au cours de laquelle les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leur obligation de les éliminer. Cette tolérance n'a jamais signifié que nous acceptons ou reconnaissons la possession d'un arsenal nucléaire, que nous ne considérons ni légale ni légitime. Le Mexique condamne l'existence, la possession et, bien entendu, l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes terribles. Leur utilisation serait contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international, au droit international humanitaire, et serait injustifiable,

immorale et suicidaire pour l'humanité et notre planète. Soyons clairs : les armes nucléaires ne méritent rien de moins que d'être stigmatisées.

L'ONU considère que les armes nucléaires sont inacceptables depuis la première résolution adoptée par l'Assemblée générale, la résolution 1 (I). L'histoire montre que l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de la possession, du transfert et de l'emploi d'armes de destruction massive est une mesure nécessaire pour les éliminer. Aujourd'hui, les 116 pays qui sont parties à des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde ont pris des mesures en ce sens, interdisant les armes nucléaires au niveau régional et jetant les bases d'un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi qu'il l'était avant 1945.

Il est temps que les aspirations de la majorité deviennent une réalité concrète. Nous le devons aux survivants des armes nucléaires qui ont frappé Hiroshima et Nagasaki, aux victimes des essais nucléaires réalisés dans différentes parties du monde et aux générations futures. C'est dans ce contexte que, à la veille de la redéfinition des objectifs du Millénaire pour le développement et de la réaffirmation des principes et des mécanismes des Nations Unies dans le cadre du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, nous devons nous demander si le monde que nous voulons est un monde dans lequel la paix et la sécurité sont menacées par l'accumulation d'armes de destruction massive ou un monde fondé sur l'état de droit? Comme l'a dit il y a quelques semaines le Président mexicain Enrique Peña Nieto dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale :

« Pour que le monde soit plus sûr, nul ne doit employer ou menacer d'employer la puissance nucléaire et mettre ainsi en danger la survie même de l'humanité. » (A/69/PV.6, p.46).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/69/L.16, A/C.1/69/L.17 et A/C.1/69/L.18.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous prenons la parole à titre national et une déclaration écrite, plus longue, sera distribuée pour mémoire.

L'Inde est fermement attachée au désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. Nous appelons à un dialogue de fond entre tous les États dotés d'armes nucléaires pour instaurer la confiance et réduire l'importance des armes nucléaires dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. En application de la résolution 68/32, l'Inde est favorable à l'ouverture de négociations, à la Conférence du désarmement, sur une convention globale sur les armes nucléaires basée sur la base du document CD/1999. Nous considérons qu'accroître les restrictions concernant l'emploi des armes nucléaires réduirait les risques qu'elles soient employées – de manière délibérée, involontaire ou accidentelle, et que ce processus contribuerait à ôter progressivement toute légitimité aux armes nucléaires, ce qui est indispensable pour leur élimination à terme, comme cela a été fait pour les armes chimiques et biologiques.

L'Inde a participé, à Oslo, en Norvège, et à Nayarit, au Mexique, aux Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires dans l'espoir que le regain d'attention portée à la menace fondamentale à la survie de l'humanité que pose l'emploi d'armes nucléaires, permettrait d'imprimer un élan en vue du renforcement des restrictions concernant l'emploi de ces armes et rééquilibrerait ainsi le discours normatif international, axé presque exclusivement sur les restrictions à leur possession. Pour que ces débats soient fructueux, il est important qu'ils soient sans exclusive et que tous les États y participent, notamment les puissances nucléaires. Sur le fond, ces discussions ne doivent pas nuire au régime de non-prolifération ni à l'objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Sur la forme, elles ne doivent pas nuire au dispositif de désarmement en vigueur. De manière générale, nous espérons que ces débats contribueront à aller de l'avant et ne deviendront pas un exercice consistant à faire du neuf avec du vieux ou à rajouter de nouvelles dispositions dans de vieux traités.

Sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous sommes favorables à l'ouverture de négociations, au sein de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux relatif à un tel traité, créé en vertu de la résolution 67/53 renforcera, sous la direction avisée du Canada, la volonté internationale de démarrer rapidement des négociations sur un traité à la Conférence du désarmement sur la base du mandat convenu dans le document CD/1299.

L'Inde est déterminée à œuvrer, avec la communauté internationale, à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Le respect des obligations internationales est important, et tous les États doivent s'acquitter pleinement et concrètement des obligations qui leur incombent en vertu des accords ou des traités auxquels ils sont parties. La position de l'Inde sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est bien connue et n'a nul besoin d'être réaffirmée. Il n'est pas question que l'Inde adhère au TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire. Dans le même temps, l'Inde entend contribuer au renforcement du régime mondial de non-prolifération, et elle a ratifié en juillet le protocole additionnel à son accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous présentons, au nom des coauteurs, le projet de résolution A/C.1/69/L.18 relatif à la réduction du danger nucléaire. Ce projet de résolution souligne la nécessité de réexaminer les doctrines nucléaires et de prendre immédiatement des mesures pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte des armes nucléaires et en les dépointant. Il est satisfaisant de constater que les objectifs visés par ce projet de résolution, à savoir éviter l'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, trouvent un écho acru au sein de la communauté internationale.

Nous avons en outre l'honneur de présenter, au nom des coauteurs, le projet de résolution A/C.1/69/L.16 concernant la convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Ce texte traditionnel reflète notre conviction qu'un instrument multilatéral, universel et juridiquement contraignant interdisant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contribuera au processus de délégitimation progressive de ces armes et à l'instauration d'un climat favorable à des négociations sur le désarmement nucléaire.

Présenté pour la première fois en 1982, ce projet de résolution est l'un des plus anciens à la Première Commission. Nous tenons à remercier la grande majorité des États Membres pour leur appui de toujours. Nous déplorons cependant le fait qu'une minorité importante d'États Membres – dont certains sont dotés d'armes nucléaires, ont des armes nucléaires déployées sur leur territoire ou ont formé des alliances garanties par la politique du recours en premier aux armes nucléaires – ont par le passé voté contre le projet de résolution. Nous espérons qu'ils reverront leur position.

Pour des raisons difficiles à comprendre, certains États Membres qui sont aujourd'hui à la tête des efforts visant à mettre l'accent sur les effets humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires ont également voté contre ce projet de résolution. Nous engageons ces États à revoir leur position et à mettre leur vote sur ce projet de résolution en conformité avec l'appui qu'ils manifestent publiquement à la lutte contre les incidences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires.

Dans une résolution de 2011, le Comité international de la Croix-Rouge appelle notamment les États à poursuivre et mener à terme des négociations pour interdire l'emploi des armes nucléaires et parvenir à leur élimination totale, ce qui correspond parfaitement aux objectifs de ce projet de résolution. Nous espérons que les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile qui participent aux discussions relatives aux incidences humanitaires des armes nucléaires appuieront ce projet de résolution.

Comme les années précédentes, l'Inde déposera un projet de résolution intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » (A/C.1/69/L.17). Nous remercions tous les États Membres de leur appui fidèle ainsi que les nombreux coauteurs qui nous ont rejoints pour souligner l'importance de ce projet de résolution qui exprime la profonde préoccupation de la communauté internationale vis-à-vis des risques que posent l'acquisition par des terroristes d'armes de destruction massive et de matières et technologies sensibles. Nous espérons que la Première Commission adoptera ce projet de résolution par consensus.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour gagner du temps, je résumerai la déclaration des États-Unis sur les armes nucléaires. La version intégrale sera publiée sur le site Web QuickFirst du Secrétariat.

En juin 2013, à Berlin, le Président Obama a réaffirmé son attachement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les États-Unis continuent de prendre des mesures qui se renforcent mutuellement en vue d'atteindre cet objectif, sachant que seule une approche équilibrée du maintien de la sécurité internationale nous rapprochera du monde envisagé par notre président à Prague puis une nouvelle fois à Berlin. Cela exige à la fois un renforcement du régime mondial de non-prolifération nucléaire et des efforts en matière de désarmement nucléaire.

Une approche concrète et graduelle du désarmement s'avère le moyen le plus efficace de réduire le danger nucléaire et de nous acquitter de nos obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous savons que certains ont appelé à adopter une autre stratégie, radicale et immédiate, en matière de désarmement nucléaire. Or, si nous aspirons à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous savons qu'un désarmement réel et durable nécessitera des efforts et un engagement soutenus, ce qui nous oblige à procéder de façon délibérée et graduelle. Ce qui ne veut pas dire que nous ne puissions prendre qu'une mesure à la fois. Il ne s'agit pas ici d'une série prédéterminée de mesures à prendre dans un ordre précis avant de parvenir au désarmement nucléaire. Chaque mesure fait fond sur les précédentes et asseoit les fondements des suivantes.

Une incapacité temporaire de faire des progrès dans tel ou tel domaine n'exclut pas des progrès dans d'autres, et ne nous empêche pas non plus de mettre en place les éléments fondamentaux d'une stratégie globale de désarmement. Nous explorerons toutes les voies possibles afin de jeter les bases des efforts futurs, mais il faut se faire à la réalité que l'objectif final du désarmement ne pourra se réaliser du jour au lendemain, ni même dans le cadre d'une seule négociation. Les appels irréalistes au désarmement total et immédiat nous distraient et nous détournent de certains efforts plus réalisables et plus sobres.

Nous comprenons la sincérité des motivations qui sous-tendent les efforts visant à faire face aux conséquences humanitaires des armes nucléaires; de fait, nous partageons le souhait de tous les autres États de voir perdurer indéfiniment notre record de non-utilisation des armes nucléaires, déjà vieux de près de 70 ans. Or, toute velléité de faire passer le désarmement nucléaire dans la sphère du droit international humanitaire ne peut que détourner l'attention du programme concret défini dans le Plan d'action du TNP de 2010. Nous n'appuierons pas les propositions visant à mettre en place de nouveaux mécanismes des Nations Unies chargés du désarmement nucléaire. Ces mécanismes ne sauraient faire mieux, car l'on retrouverait dans tout nouvel organisme multilatéral les mêmes défis politiques qui existent actuellement dans les organes de désarmement en place.

En outre, il est clair que la démarche pragmatique et soutenue que nous avons adoptée a porté ses fruits et permis d'obtenir des réductions considérables du

nombre d'armes nucléaires et des stocks de matières fissiles et infrastructures connexes. Malgré les tensions existantes, les États-Unis et la Fédération de Russie continuent d'appliquer avec succès le nouvel accord START, qui est l'accord de maîtrise des armements nucléaires le plus complet conclu depuis plus de 20 ans. Les armes nucléaires déployées par les États-Unis et par la Russie ont déjà été ramenés à leurs plus bas niveaux depuis les années 50. L'arsenal des États-Unis a été réduit de 85 % par rapport à son plus haut niveau de 1967, pendant la guerre froide – je dis bien 85 %. À titre d'illustration, nous faisons circuler une fiche d'information sur la transparence des stocks d'armes nucléaires des États-Unis, qui démontre exemples à l'appui ces réductions significatives. Chaque mesure fait fond sur les précédentes et asseoit les fondements de celles qui suivront.

Notre président a clairement fait savoir que nous étions prêts à négocier avec la Russie de nouvelles réductions de toutes les armes nucléaires – y compris des armes nucléaires stratégiques ou non, déployées ou non – lorsque les conditions seront propices à la réalisation de progrès. Cette année, étant donné que nous établissons les priorités en matière de maîtrise des armements, ou à n'importe quel autre moment, nous continuerons de consulter étroitement nos alliés et nos partenaires à chaque étape du processus. Leur sécurité n'est pas négociable.

Comme le souligne la révision de la doctrine nucléaire de 2010, le Gouvernement demeure fermement déterminé à conserver un arsenal nucléaire sûr, sécurisé et efficace, aussi longtemps que les armes nucléaires existeront. Cela signifie qu'il faut faire les investissements qui s'imposent pour moderniser ce qui reste de l'infrastructure nucléaire vieillissante et périssable de la guerre froide. Le complexe de production qui fabriquait du plutonium et de l'uranium hautement enrichi (UHE) pour les armes est désormais définitivement fermé, et se consacre exclusivement à la gestion de ce qui a été produit par le passé.

Il y a cinq ans à Prague, le Président a appelé à conclure un traité visant à mettre fin de manière vérifiable à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires a pendant longtemps figuré à l'ordre du jour du désarmement, et aurait déjà dû être signé. Ce traité est une étape absolument essentielle du désarmement nucléaire mondial, et la suite multilatérale logique aux fins de la

limitation des arsenaux nucléaires. Cette année, nous avons participé aux deux premiers cycles de discussions du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui ont été parmi les plus pertinentes depuis des années. Nous attendons avec intérêt les deux dernières séances qui se tiendront l'an prochain, et espérons que, dans son rapport final, le Groupe esquissera les perspectives de négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement.

Les États-Unis s'emploient activement à réduire les réserves de matières fissiles ayant été retirées de façon permanente des programmes d'armes nucléaires qu'ils possèdent. Conformément à l'Accord conclu entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la Fédération de Russie concernant la gestion et l'élimination du plutonium classé comme n'étant plus nécessaire à des fins de défense et la coopération connexe, chaque partie neutralisera de manière vérifiable au moins 34 tonnes de plutonium de qualité militaire, soit une quantité totale suffisante pour environ 17 000 armes nucléaires. En outre, nous avons appauvri environ 140 tonnes d'UHE des États-Unis, soit une quantité suffisante pour plus de 5 600 armes nucléaires. Par mesure de transparence, les États-Unis ont permis à l'Agence internationale de l'énergie atomique de vérifier l'appauvrissement de plus de 50 tonnes de cette matière. L'année dernière, nous avons également atteint l'objectif de l'Accord de 1993 sur l'achat d'UHE conclu par les États-Unis et la Fédération de Russie pour 500 tonnes de matières fissiles.

Je tiens à souligner que les États-Unis ne sont engagés ni dans la mise au point de nouvelles armes nucléaires, ni dans la poursuite de nouvelles missions nucléaires. Les activités d'intendance et de gestion des stocks sont uniquement destinées à conserver les modèles existants, à en moderniser les paramètres de sécurité et de contrôle d'utilisation, ainsi qu'à moderniser les installations. Les mises à jour de sécurité et de sûreté contribuent, et continueront de contribuer, à la réduction significative de notre position d'alerte, et un complexe moderne permettra de réduire la nécessité d'entretenir les ogives retirées à titre de protection en cas de problèmes avec les ogives déployées. Outre les activités d'intendance et de gestion des stocks, les investissements dans des installations plus modernes profitent également à toute une gamme d'activités de non-prolifération nucléaire, de sécurité nucléaire et d'intervention d'urgence.

Nous continuons d'œuvrer en vue d'accroître le soutien à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en faisant comprendre à nos concitoyens et à nos législateurs que le Traité permettra de renforcer notre sécurité collective.

Les cinq États dotés d'armes nucléaires reconnus au titre du TNP continuent de collaborer sur un large éventail de questions liées aux trois piliers du plan d'action du TNP. En 2014, dans le cadre du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont présenté des rapports nationaux sur la base d'un cadre de communication de l'information qui leur est propre. Il s'agit là d'une première étape importante illustrant le fait que les cinq membres permanents peuvent travailler de concert sur des questions sensibles relatives aux armes nucléaires, et qu'ils s'efforcent de bonne foi de mettre en œuvre les engagements qui leur incombent en vertu du TNP.

Les États-Unis continuent de mettre en œuvre le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et de renforcer les trois piliers du TNP. Nous continuerons par ailleurs de coopérer avec d'autres afin de résoudre le problème du non-respect des obligations de non-prolifération et des résolutions du Conseil de sécurité. Le problème du non-respect constitue un défi fondamental pour tous les États parties au TNP, et met en péril les nombreuses garanties de sécurité que tirent du TNP les États respectueux de leurs obligations. Nous renforçons également l'appui au troisième pilier, primordial, du TNP, à savoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, non seulement pour renforcer le régime du TNP, mais également pour contribuer au développement économique.

Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup de questions figurant à notre ordre du jour, et que la voie vers un monde exempt d'armes nucléaires est encore longue. Nous ne devons toutefois pas oublier que nous avons fait de réels progrès, et nous savons ce que nous devons faire maintenant pour avancer dans cette voie. Les États-Unis sont déterminés à s'acquitter de leurs obligations et à collaborer avec la communauté internationale pour la suite. Bien entendu, tous les États Membres ont un rôle à jouer dans le désarmement, et nous nous réjouissons de travailler avec eux pour atteindre cet objectif suprême.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations qu'elles sont priées de bien vouloir limiter

leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole à titre national.

M. Simon-Michel (France) : La délégation française s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement de nos efforts de désarmement. Notre priorité va à sa consolidation. Le plan d'action adopté par consensus en 2010 est notre feuille de route. Il est important de la mettre en œuvre sans dévier de la voie tracée pour assurer le succès de la Conférence d'examen de 2015. Avec nos partenaires du groupe des cinq membres permanent du Conseil de sécurité, nous travaillons en ce sens et nous ne ménageons pas nos efforts.

Nous avons signé, le 6 mai dernier, le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La France entend le ratifier très rapidement d'ici la fin de l'année. Nous nous tenons prêts à signer également le Protocole au Traité de Bangkok sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Il y a deux ans, en septembre 2012, nous avons procédé à des déclarations croisées avec la Mongolie sur son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Nous appuyons les efforts de M. Jakko Laajava pour préparer la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

En partenariat avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité, nous poursuivons nos efforts de transparence et de renforcement de la confiance. Nous avons présenté en avril dernier, selon une structure commune, des rapports nationaux en application des mesures 5, 20 et 21 du plan d'action du TNP de 2010. Nous poursuivons également nos travaux sur la mise au point d'un glossaire, nécessaire à une meilleure compréhension commune. Une nouvelle conférence des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité se tiendra à Londres début février, pour préparer la Conférence d'examen du TNP.

À titre national, la France a un bilan exemplaire en matière de désarmement nucléaire : démantèlement complet et irréversible de notre site d'essais nucléaires, démantèlement complet et irréversible de nos installations de production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires; réduction de moitié du

nombre de têtes nucléaires; démantèlement complet de notre composante sol-sol; réduction d'un tiers de notre composante océanique puis réduction d'un tiers de notre composante aéroportée. Nous avons été, avec le Royaume-Uni, le premier État doté de l'arme nucléaire à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). C'est un bilan en actes, non en paroles.

Mettre en œuvre la feuille de route du plan d'action du TNP de 2010 est aussi une responsabilité collective. C'est d'abord une approche commune, qui engage tous les États parties au TNP, pour avancer de manière concrète et réaliste, étape par étape. Ce processus multilatéral inclut l'entrée en vigueur du TICE et le lancement de la négociation du traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. Le plan d'action, adopté par consensus en 2010, appelle tous les États parties au TNP à agir promptement sur ces deux sujets.

S'agissant de l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, nous progressons. Le groupe d'experts gouvernementaux mis en place par la résolution 67/53 a tenu ses deux premières sessions en mars et en août; il achèvera ses travaux au premier trimestre 2015. À la Conférence du désarmement également, des débats d'une substance inédite ont été conduits sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous devons nous mobiliser pour démarrer la négociation à la Conférence, en cohérence avec le document CD/1864. Les débats conduits cette année, tant au sein du groupe d'experts gouvernementaux qu'à la Conférence, permettent d'avancer dans cette direction. Il est important de prendre acte de ces progrès. Mieux comprendre la position des uns et des autres, circonscrire les divergences au minimum, identifier des pistes de compromis possibles, tout cela permet d'avancer.

Le désarmement ne peut pas avancer en faisant abstraction du contexte stratégique. Les crises de prolifération demeurent au cœur de nos préoccupations. Elles sont un frein évident à la poursuite de nos efforts de désarmement nucléaire. Nous ne voyons pas d'avancée sur le cas de la Corée du Nord. Ce pays a menacé au printemps 2014 d'effectuer un quatrième essai nucléaire et a procédé à de nombreux tirs de missiles balistiques depuis février 2014, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Nous

ne voyons pas non plus de clarification dans le dossier nucléaire syrien.

Quant à la crise de prolifération nucléaire iranienne, la session de négociation de New York, en septembre, a été l'occasion de discussions détaillées et utiles mais les négociateurs iraniens ne sont pas encore revenus vers nous avec les gestes attendus pour permettre une avancée décisive, à deux mois de l'expiration de l'accord de Genève. Le temps est désormais compté. Nous pouvons encore parvenir à un accord et la France, au sein du Groupe des Six, est engagée avec détermination dans la négociation. L'Iran doit, pour cela, prendre les décisions nécessaires pour établir la finalité exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

La France n'a jamais participé à une quelconque course aux armements nucléaires. Elle applique le principe de stricte suffisance, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible compatible avec le contexte stratégique. La dissuasion française n'est en rien contraire au droit international. Elle est strictement défensive. Elle vise exclusivement la protection de nos intérêts vitaux dans des circonstances extrêmes de légitime défense. La France est déterminée à rechercher un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, de façon à promouvoir la stabilité internationale, basée sur le principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*): La soixante-neuvième session de l'Assemblée générale est marquée par l'événement historique de la première célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, sur décision de l'Assemblée générale. C'est pour nous une cause de fierté que cette Journée internationale soit issue d'une proposition du Mouvement des pays non alignés, qui a ainsi réaffirmé que le désarmement nucléaire était sa plus haute priorité dans le domaine du désarmement. La délégation cubaine se félicite de l'appui international apporté à cette initiative, tout en faisant observer que c'est seulement 69 ans après les ravages causés par l'emploi de la bombe atomique qu'il a été possible de parvenir à un accord sur une journée internationale consacrée au désarmement nucléaire. À notre avis, il est impératif de rechercher des mesures concrètes visant à éliminer et interdire pour toujours les armes nucléaires. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une tâche aisée, notamment parce qu'elle

se heurte à la résistance des cercles du pouvoir chez certaines puissances nucléaires. C'est pourquoi il est si important de mobiliser la communauté internationale pour la défense de son propre droit à la vie et à un avenir exempt d'armes nucléaires.

Cuba fait partie de la région pionnière qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires, et elle se félicite de la proclamation historique de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix le 29 janvier 2014, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), tenu à La Havane, dans le but d'interdire à jamais l'emploi et la menace de la force dans notre région. Cuba, en sa double qualité de membre du Mouvement des pays non alignés et de la CELAC, œuvrera activement en vue de progresser vers l'ouverture de négociations sur une convention globale interdisant et éliminant les armes nucléaires, dans la continuité des excellents résultats obtenus à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11) du 26 septembre 2013, sur laquelle le Mouvement des pays non alignés présentera une résolution de suivi dont nous espérons qu'elle bénéficiera d'un large appui.

Cuba dénonce la démarche sélective qui consiste à ne traiter que des préoccupations ayant trait à la prolifération horizontale des armes nucléaires et à passer sous silence celles qui ont trait à la prolifération verticale en faisant abstraction du fait que la seule garantie efficace contre l'emploi des armes nucléaires est leur élimination et leur interdiction absolues sous un strict contrôle international. Dans ce contexte, Cuba réaffirme le droit inaliénable de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. À cet égard, nous sommes pleinement confiants que l'Agence internationale de l'énergie atomique, que nous saluons pour les précieux efforts qu'elle déploie afin de garantir l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire, réalisera ses travaux de vérification avec l'impartialité, la discrétion, le professionnalisme et l'intégrité absolus que requiert son statut.

D'autre part, conscients des conséquences catastrophiques de l'utilisation d'armes nucléaires, nous devons exiger des États qui en sont dotés qu'ils honorent leurs obligations juridiques et les engagements qu'ils ont contractés afin d'avancer vers l'élimination totale des arsenaux nucléaires, et appeler une fois de

plus à mettre un terme à la modernisation de ces armes et à renoncer au rôle qu'ils leur accordent dans leurs doctrines, politiques et stratégies de sécurité. Rien ne peut justifier l'existence de 16 300 armes nucléaires et les millions dépensés autour d'elles, sur une planète qui a besoin de ces ressources pour promouvoir la paix, le développement durable et une vie décente pour ses habitants.

Nous considérons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue aux efforts de désarmement nucléaire et de non-prolifération. À cet égard, Cuba appuie la création sans délai d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Rien ne justifie qu'on n'ait pas donné suite à l'accord conclu à la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant la convocation en 2012 d'une conférence internationale en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La mise en oeuvre de cet accord sera un test pour la Conférence d'examen du TNP en 2015.

Les accords conclus entre les grandes puissances nucléaires pour réduire leurs armes nucléaires stratégiques offensives sont un signe positif mais insuffisant. Les puissances nucléaires ne se sont pas acquittées de leur engagement au titre de l'article VI du TNP de négocier un traité international éliminant les armes nucléaires. Cuba estime que le manque de volonté politique de certains États de progresser réellement, en matière de désarmement nucléaire principalement, est la raison qui explique la paralysie prolongée du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Il faut promouvoir et adopter des mesures concrètes permettant d'aboutir à l'élimination et à l'interdiction totale des armes nucléaires de façon contraignante, non discriminatoire, transparente, vérifiable et irréversible. Le Mouvement des pays non alignés a, dans le cadre du processus du TNP, fait une proposition à cet égard qui mérite d'être étudiée. Elle prévoit un plan d'action établissant un calendrier précis pour la réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur élimination et interdiction complètes d'ici à 2025, au plus tard.

En conclusion, je voudrais souligner qu'il existe actuellement des propositions qui méritent d'être appuyées. Elles visent l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires – un engagement que nous avons tous pris à l'égard des générations futures.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le

Président, de votre élection en tant que Président de la Première Commission et vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement vos fonctions.

Bien entendu, je m'associe pleinement à la déclaration que l'observateur de l'Union européenne a faite plus tôt dans le cadre du présent débat (voir A/C.1/69/PV.9).

L'Allemagne est un fervent partisan de l'objectif ultime de parvenir à un désarmement nucléaire complet et vérifiable. Malheureusement, il est assez clair que cet objectif ne sera pas atteint du jour au lendemain. Nous restons néanmoins profondément convaincus qu'il incombe à la communauté internationale dans son ensemble de tout mettre en œuvre pour progresser vers sa réalisation.

Les arsenaux nucléaires ont été considérablement réduits au cours des deux dernières décennies. Le nouvel accord START est en train d'être mis en œuvre selon le calendrier prévu. Compte tenu de la crise en Crimée et en Ukraine, c'est une bonne nouvelle, même si les derniers chiffres communiqués concernant le nombre de têtes nucléaires et de vecteurs sont plutôt décevants. La proposition faite par le Président Obama en 2013 à Berlin a ouvert une perspective plus que nécessaire concernant la réalisation de nouveaux progrès crédibles. Le processus de réduction doit être poursuivi dans le cadre d'une série de pourparlers de suivi sur le nouveau Traité START. Nous sommes bien conscients du fait que le contexte stratégique résultant de l'annexion illégale de la Crimée et de la crise en cours en Ukraine ne facilite par les pourparlers – bien au contraire. Mais même au temps de la guerre froide, où les choses étaient encore plus difficiles, il y a eu des progrès en matière de maîtrise des armements. C'est pourquoi il faut donner une chance aux nouveaux pourparlers, et le plus tôt sera le mieux.

Il convient de redire que l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'est pas qu'une recommandation mais une obligation. Bien évidemment, de tels pourparlers ne peuvent faire abstraction du contexte, mais ils permettent à chaque camp de faire connaître ses préoccupations au sujet de la stabilité stratégique. Aussi, de l'avis de l'Allemagne, les objections basées sur des préoccupations d'ordre sécuritaire ne devraient pas empêcher la tenue de pourparlers. En fait, ces préoccupations devraient faire partie intégrante de l'ordre du jour. L'Allemagne estime que ces nouveaux pourparlers devraient aussi porter sur les armes nucléaires stratégiques et préstratégiques,

déployées ou non, comme demandé dans le plan d'action du TNP.

Pour que l'« option zéro » devienne une réalité, une action renouvelée et déterminée s'impose. L'option zéro ne peut être concrétisée par décret; on ne peut y parvenir qu'en prenant des mesures pour améliorer l'environnement sécuritaire et en renforçant la confiance entre les partenaires. Comme l'énonce clairement le plan d'action, des mesures intermédiaires revêtent aussi une grande importance. Pour ne citer que deux exemples, les États dotés d'armes nucléaires ont donné des assurances négatives de sécurité à tous les États conformément à leurs obligations au titre du TNP. De notre point de vue, la signification de ces assurances a été mise à mal par les faits survenus récemment. Il importerait donc qu'elles soient réaffirmées, pourquoi pas à l'occasion de la prochaine Conférence d'examen du TNP.

Le rôle des armes nucléaires a été réduit dans nombre de doctrines de sécurité, comme celle de l'OTAN. Il s'agit là de contributions sur lesquelles nous pouvons faire fond dans le cadre de l'action que nous menons pour atteindre notre objectif commun – un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi que pour répondre aux préoccupations largement répandues concernant les conséquences humanitaires catastrophiques d'une explosion nucléaire. Ces risques et incidences seront en bonne place dans l'ordre du jour de la prochaine conférence de Vienne. L'Allemagne attend avec intérêt de participer à ce débat. Notre opinion est que ce débat doit viser à renforcer le TNP plutôt qu'à le mettre sur la touche ou à créer une nouvelle instance chargée d'interdire les armes nucléaires. Certes, les questions humanitaires revêtent une grande importance, mais il n'y a aura pas de progrès si on ne s'attaque pas aussi à la dimension sécuritaire. À cet égard, la vérité est hélas qu'il n'y a pas de raccourci pour parvenir à l'option zéro.

Selon nous, le risque d'une guerre nucléaire est bien moindre aujourd'hui qu'au plus fort de la guerre froide, quand des dizaines de milliers d'armes étaient pointées de part et d'autre. Parallèlement, le risque que des terroristes acquièrent des armes nucléaires ou des dispositifs nucléaires s'est considérablement accru. C'est l'une des raisons pour lesquelles il importe tant de renforcer à la fois le régime de non-prolifération et la sécurité nucléaire. Le désarmement et la non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille. C'est pourquoi il est impératif de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le plan d'action du TNP dans tous ses aspects.

De l'avis de l'Allemagne, le meilleur moyen d'avancer vers l'option zéro est d'adopter des mesures réalistes, vérifiables et irréversibles ou des éléments fondamentaux qui peuvent être mis en place en parallèle. L'Allemagne appelle à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Ce que j'ai dit plus haut au sujet d'une nouvelle série de pourparlers vaut aussi en ce qui concerne un traité interdisant la production de matières fissiles. Les préoccupations d'ordre sécuritaire exprimées par certains partenaires doivent être prises en compte dans les négociations, mais ne doivent pas entraver les progrès qui font si cruellement défaut. Si on ne parvient pas à faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement, la légitimité du mécanisme multilatéral actuel pour le désarmement sera de plus en plus remise en cause. L'Allemagne espère qu'il est encore possible d'éviter une telle mise à l'écart de la Conférence du désarmement.

En somme, parvenir à notre objectif commun qu'est l'option zéro va nécessiter une volonté politique et un engagement soutenus et au plus haut niveau de la part de tous les États parties au TNP. L'Allemagne est pleinement déterminée à demeurer un partenaire engagé dans ce processus.

M. Ruiz Blanco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Deux des principes de la politique étrangère de la Colombie sont : son attachement aux instruments juridiques et aux institutions internationales, et son ferme attachement au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi elle a toujours prôné un désarmement général et complet et appuyé les initiatives de non-prolifération.

La Colombie est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Conformément au Traité, mon pays a signé un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Colombie a aussi signé un protocole additionnel à cet accord de garanties, ce qui illustre son attachement au désarmement et à la non-prolifération, ainsi qu'à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Mon pays est convaincu de la nécessité absolue de parvenir à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et appelle de nouveau les États qui ne l'ont

pas encore fait à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. En outre, la Colombie réaffirme l'importance de l'application effective des trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération nucléaire et la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

La Colombie a activement participé aux trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Elles ont constitué une tribune appropriée pour les débats sur le renouvellement des engagements pris au titre du Traité, ont permis de renforcer le processus d'examen et ont été l'occasion de réitérer l'appui à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires.

La Colombie soutient toutes les initiatives visant à libérer le monde de la menace des armes nucléaires par le biais d'un traité visant l'élimination totale de ce type d'armes, lequel doit être négocié dans le cadre de la Conférence du désarmement. Il est également essentiel de réaffirmer l'importance d'assurer la conformité avec les instruments déjà en vigueur dans le domaine de la sécurité nucléaire. Aussi la Colombie continue-t-elle de demander instamment à tous les États parties visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier le Traité sans plus tarder. La Colombie appelle avec insistance à l'entrée en vigueur rapide du Traité, qui est considéré par la communauté internationale comme l'un des instruments clefs pour l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi il est important de progresser sur ce front.

Attestant de son attachement aux instruments internationaux en matière de sécurité nucléaire, la Colombie a déposé, le 18 février, son instrument de ratification de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Cet amendement est important, car il élargit le champ de la Convention pour y inclure le transport des matières nucléaires et les installations nucléaires dans les États. La Colombie coopère également étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Mon pays bénéficie d'une coopération scientifique et technique pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans des domaines tels que la sécurité physique et technologique nucléaire, la santé, l'agriculture, l'hydrologie, la météorologie et la formation du capital humain.

Qu'il me soit permis de rappeler que la Colombie est un État partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée. En tant qu'État partie au Traité, mon pays souligne la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où il n'en existe pas, sur la base d'accords librement conclus entre les États, conformément aux directives définies par la Commission du désarmement dans son rapport de 1999, car il s'agit d'un moyen d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. De même, la Colombie est favorable à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, le plus rapidement possible, comme convenu par les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, en 2000 et en 2010.

En tant qu'État membre de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), la Colombie appuie les initiatives qui ont été prises et les déclarations qui ont formulées au sein de cette Communauté d'États dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. C'est pourquoi nous avons appuyé la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix exempte d'armes de destruction massive, au deuxième Sommet de la CELAC, qui s'est tenu à La Havane en janvier.

Enfin, je tiens à souligner que la Colombie appuie l'initiative tendant à limiter les incidences humanitaires des armes nucléaires et se félicite de la tenue de la troisième Conférence sur cette question, qui aura lieu à Vienne en décembre. La Colombie a soutenu les trois déclarations communes sur la question dans le cadre de la Première Commission, et elle apportera cette année encore son appui à une nouvelle déclaration dans ce sens.

M. Al-Juhaishi (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation iraquienne tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/69/PV.10).

Le désarmement nucléaire constitue une priorité pour la communauté internationale. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 68/46 de 2013, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

nucléaire », qui rend hommage au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Nous réaffirmons qu'il est urgent de prendre des mesures efficaces pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous félicitons également de la réunion ministérielle, tenue le 26 septembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, conformément à la résolution 68/32. Nous rappelons la nécessité de convoquer une réunion de haut niveau de l'ONU sur le désarmement nucléaire d'ici à 2018 au plus tard.

Le Gouvernement iraquien réitère une fois de plus que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie pour l'élimination de la menace que constituent leur existence et le risque de leur utilisation. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'adopter un instrument juridiquement contraignant et inconditionnel, visant à assurer aux États non dotés d'armes nucléaires que ces armes ne seront pas utilisées contre eux. Nous insistons sur la nécessité d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cela devrait être une priorité pour la Conférence, et devrait nous permettre de conclure une convention non discriminatoire et vérifiable sur la production, la mise au point, le stockage, le transport et l'emploi des armes nucléaires selon un calendrier précis.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient revêt une grande importance. Nous regrettons le retard pris dans la mise en œuvre des mesures visant à tenir une conférence sur cette question. À cet égard, la conférence de 2012, qui avait été reportée, doit être tenue dès que possible, conformément à la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et au Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. L'Iraq invite le Secrétaire général, les États parrainant la conférence et le facilitateur à redoubler d'efforts en vue de sa tenue afin de préserver la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel nous sommes partie depuis le 26 septembre 2013, est un instrument très important, car il renforce les efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement nucléaire. Nous saisissons

cette occasion pour exhorter les États qui ne l'ont pas encore fait et, en particulier, les huit pays visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder, pour qu'il entre en vigueur. Cela contribuera à la fin des essais nucléaires et nous permettra de mettre un terme aux risques et menaces qu'ils comportent.

Toutes les questions que nous avons soulignées sont particulièrement importantes, parce que la menace du terrorisme nucléaire pourrait compromettre la paix et la sécurité internationales, compte tenu en particulier de l'aggravation des crises régionales et de l'augmentation du nombre de groupes terroristes. Il nous faut donc agir pour maintenir la sécurité collective et renforcer les efforts internationaux et la coordination régionale afin d'empêcher que ces groupes armés ne mettent la main sur des armes nucléaires. À cette fin, nous réitérons l'importance du rôle positif que joue le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Nous saisissons cette occasion pour exhorter tous les États Membres à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à prendre des mesures strictes et efficaces en vue de garantir la non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive – chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires – et de leurs vecteurs, et d'empêcher qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.23.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur de présenter le projet de résolution de la première Commission A/C.1/69/L.23, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Les 53 délégations suivantes se sont portées coauteurs de ce projet de résolution : Algérie, Angola, Bangladesh, Belize, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libye, Maroc, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mexique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Uruguay,

Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

La Malaisie et les coauteurs de ce projet de résolution remercient collectivement le Secrétaire général de son rapport sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, publié sous la cote A/69/131. Nous saisissons également cette occasion pour remercier les États Membres qui ont fourni les renseignements requis en vertu de la résolution 68/42.

La Malaisie rappelle que, dans sa résolution 49/75 K, adoptée le 15 décembre 1994, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 1 de l'Article 96 de la Charte des Nations Unies, a demandé à la Cour internationale de Justice de rendre dans les meilleurs délais un avis consultatif sur la question suivante : « Est-il permis en droit international de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance? » Le 8 juillet 1996, la Cour a déclaré, pour la première fois de l'histoire, que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire. La Cour a également déclaré, à l'unanimité, qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Cet avis constitue une étape décisive dans les efforts internationaux visant de désarmement nucléaire car il fournit un argument moral en faveur de l'élimination totale de ces armes dévastatrices. Les verdicts prononcés par la plus haute autorité juridique internationale revêtent une importance historique et ne sauraient être balayés d'un revers de main. Par cet avis, la Cour a désormais établi des paramètres juridiques selon lesquels l'emploi d'armes nucléaires bafoue bel et bien fi le droit international coutumier et les traités internationaux.

Le projet de résolution relatif à la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires souligne les inquiétudes de la Malaisie et d'autres États Membres au sujet de la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité. Des décisions importantes de la Cour internationale de Justice sont particulièrement mises en avant aux paragraphes 1 et 2 du projet de résolution. Le

paragraphe 1 rend compte de l'appel juridique en faveur du désarmement nucléaire, énergétique et faisant autorité, qui figure dans l'avis consultatif. Au paragraphe 2, il est demandé de nouveau à tous les États de s'acquitter de leurs obligations en engageant des négociations multilatérales afin de parvenir à la conclusion d'une convention relative aux armes nucléaires. En vue de rallier l'appui le plus large possible, ma délégation a maintenu en l'état les paragraphes portant sur le fond, en apportant simplement les mises à jour techniques nécessaires.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice reste une contribution importante à la question du désarmement nucléaire. Son contexte humanitaire donne du poids à un argument moral en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Ce point particulier est d'autant plus pertinent aujourd'hui que les effets humanitaires des armes nucléaires augmentent. En se portant coauteurs du projet de résolution et en l'appuyant, les États Membres partageraient notre conviction que l'avis consultatif de la Cour est un élément important et positif du désarmement nucléaire dans le cadre du processus multilatéral et qu'il faut en tirer parti. La Malaisie remercie les auteurs de ce projet de résolution et saisit cette occasion pour inviter d'autres délégations à s'en porter coauteurs.

Ma délégation tient également à réaffirmer que nous continuons d'apprécier les efforts inlassables de la société civile visant à atteindre l'objectif de désarmement nucléaire, notamment en nous aidant à faire progresser ce projet de résolution, depuis sa première adoption en 1996 jusqu'à ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/69/L.36.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Seul pays à avoir subi des bombardements atomiques, le Japon s'est fermement engagé à œuvrer pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous considérons que la réalisation de cet objectif requiert des mesures réalistes et concrètes prises de façon progressive avec la participation des États dotés de l'arme nucléaire.

Dans le cadre des efforts soutenus qu'il déploie en la matière, le Japon, conjointement avec de nombreux coauteurs, dépose une nouvelle fois à la Commission le projet de résolution intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires » (A/C.1/69/L.36) qui propose selon nous des normes sur

un large éventail de questions liées au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Nous espérons vivement que tous les États membres appuieront ce projet de résolution.

Le Japon, de concert avec les autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, est un cofacilitateur de la mise en œuvre du Plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Les Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Initiative ont publié en avril la déclaration d'Hiroshima, qui pourrait servir de terrain d'entente à la communauté internationale pour différentes questions litigieuses.

Tout en se félicitant que les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni aient réduit le nombre de leurs ogives nucléaires, nous pensons que cette initiative doit progresser dans le cadre de négociations multilatérales sur tous les types d'arsenaux nucléaires concernant les cinq États dotés de l'arme nucléaire. Nous exhortons donc les cinq États dotés de l'arme nucléaire à prendre des mesures efficaces, en application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, le Japon salue le processus mené par les cinq États dotés de l'arme nucléaire afin d'établir la confiance entre eux et accueille avec satisfaction, à titre de première mesure, le rapport qu'ils ont collectivement établi sur la mise en œuvre de leurs engagements en matière de désarmement pour le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Le Japon invite les cinq États dotés de l'arme nucléaire à continuer d'établir des rapports contenant davantage de données numériques et à faire preuve d'une plus grande transparence, sur le modèle proposé par l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

Le Japon compte également sur des résultats concrets en ce qui concerne un glossaire, sur lequel les cinq États dotés de l'arme nucléaire travaillent sous la conduite de la Chine. Le Japon espère que ces réalisations ouvriront la voie à de futures négociations en vue du désarmement multilatéral des cinq États dotés de l'arme nucléaire. Parallèlement, le Japon exhorte les États non parties au TNP à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, tout en les encourageant à commencer immédiatement à réduire leurs arsenaux.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Nous nous félicitons de ce que la Chine ait commencé à envoyer ses données issues du système de surveillance international au Centre international de données à Vienne. Le Japon saisit toutes les occasions d'appeler les huit États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier rapidement le Traité.

Le Japon est convaincu qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires est un des moyens les plus efficaces de parvenir au désarmement nucléaire. Nous saluons les travaux réalisés actuellement par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, dont nous espérons vivement que les résultats des travaux donneront une nouvelle impulsion à la Conférence du désarmement et l'aideront à entamer ses travaux de fond.

Tout en félicitant le facilitateur et les organisateurs des efforts qu'ils ont déployés afin de tenir de vastes consultations avec tous les acteurs concernés, le Japon regrette que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait toujours pas eu lieu, et appelle à la convocation de cette conférence dans les meilleurs délais. Nous saluons par ailleurs la signature par les cinq États dotés de l'arme nucléaire du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ainsi que les efforts visant à leur permettre de signer le Protocole se rapportant au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

La poursuite du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et de sa production de missiles inquiète vivement non seulement l'Asie du Nord-Est mais aussi l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon souligne donc une fois encore que la République populaire démocratique de Corée doit renoncer totalement, de manière vérifiable et irréversible, à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium, et cesser immédiatement toutes ses activités connexes. Le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes aux fins de la

dénucléarisation et à s'abstenir de tout nouvel acte de provocation.

Pour ce qui est du dossier nucléaire iranien, le Japon espère que les négociations en cours entre les gouvernements des E3+3 – la France, l'Allemagne, le Royaume Uni, plus la Chine, la Russie et les États-Unis – et la République islamique d'Iran aboutiront à un règlement global et définitif. Le Japon appuie pleinement le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur cette question, et demande instamment à l'Iran de mettre en œuvre les mesures pertinentes, en particulier celles ayant trait aux éventuels aspects militaires.

Enfin, le Japon continuera de s'acquitter de la mission particulière qui est la sienne de faire connaître au monde les faits et la réalité des ravages causés en 1945, et de s'employer à sensibiliser les populations, par-delà les frontières et les générations, aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. La question humanitaire doit sous-tendre tous les efforts de non-prolifération et de désarmement nucléaires aux fins de l'avènement d'un monde plus sûr, en particulier dans le cadre de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, le débat doit être universel et ouvert à tous, et stimuler une action mondiale unie en vue d'atteindre notre objectif commun.

C'est dans ce sens que le Japon appuie l'esprit des deux déclarations conjointes prononcées tout à l'heure devant la Commission par les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, et s'y associe. Nous redisons avec énergie que les arrangements de sécurité entre le Japon et les États-Unis resteront en place, et nous réaffirmons la nécessité de continuer de mettre en œuvre une politique de sécurité nationale adaptée compte tenu de l'environnement sécuritaire de plus en plus inquiétant qui est le nôtre.

M^{me} Jaranova (Lettonie) (*parle en anglais*) :
Puisque c'est la première fois que la Lettonie prend la parole, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, et à vous assurer de la pleine coopération de la délégation lettone.

La Lettonie souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.9). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Pour la Lettonie, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Tout en appuyant les efforts bilatéraux et multilatéraux visant à compléter et à faire progresser les objectifs du TNP, nous ne sommes pas favorables à la création de modes de délibérations parallèles qui risquent de faire double emploi avec le travail en cours dans les instances existantes. Bien que nous comprenions la logique qui sous-tend ces nouvelles propositions, le problème est que le manque de cohérence entre les différentes idées peut parfois avoir des répercussions négatives sur le processus du TNP.

Il ne reste que quelques mois avant la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 qui évaluera la mise en œuvre du plan d'action du TNP de 2010. Il est donc inquiétant de constater ici et là une tendance à aborder ces efforts de manière assez peu sereine. Nous ne sommes pas encore au bord du gouffre – comme d'aucuns pourraient le penser – puisqu'il y a eu des progrès dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010, et nous ne devrions pas hésiter à le reconnaître. En fait, le plan d'action du TNP de 2010 constitue un succès en soi. Il est la preuve que les États parties au TNP sont capables de s'entendre sur des objectifs communs.

Les objectifs du plan d'action sont toujours d'actualité et ne pourront être atteints que par sa mise en œuvre intégrale. Nous invitons les États à accepter de poursuivre les efforts de mise en œuvre du plan d'action au-delà de 2015, parallèlement à ceux visant à accroître la transparence et à améliorer les mesures de confiance. Le plan d'action actuel est global, équilibré et porte sur le fond. Il est donc capital de le mettre en œuvre pour consolider le TNP, au lieu d'entamer de longues négociations compliquées destinées à identifier de nouvelles mesures en vue de revigorer le TNP.

Beaucoup d'efforts ont été entrepris en vue de parvenir à un monde plus sûr. Le fait que le nombre d'armes nucléaires ait été réduit des trois quarts depuis la fin des années 80 est une avancée qu'on ne saurait ignorer. Le transfert par l'Ukraine à la Russie de ce qui était à l'époque le troisième arsenal nucléaire au monde, et son adhésion au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, complété par le Mémoire concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a été à juste titre considéré comme l'un des plus grands

succès du TNP. Il est profondément préoccupant que l'une des parties ait enfreint ledit Mémoire et remis en question la crédibilité du TNP, de même que d'autres accords.

Nous vivons dans un monde complexe et en constante évolution, et certains objectifs ne peuvent pas être réalisés comme prévu, ou aussi rapidement qu'on l'espérait. Des initiatives destinées à accélérer le processus de désarmement nucléaire ont été lancées. Par exemple, un mouvement en particulier se penche de plus en plus sur les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. En réalité, aucun doute ne subsiste quant aux graves et épouvantables conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. Et cela vaut, j'en suis sûre, pour tous les pays, quelle que soit leur capacité nucléaire. C'est précisément la raison pour laquelle plusieurs initiatives en faveur de la non-prolifération et de garanties plus rigoureuses ont été lancées par le passé. Et c'est pourquoi nous ne pouvons nous permettre d'adopter une démarche fragmentaire en matière de non-prolifération et de désarmement avant la Conférence d'examen du TNP. La Lettonie va organiser une manifestation parallèle durant la Conférence d'examen du TNP dans le but d'envisager des liens possibles entre les diverses approches du désarmement.

Enfin, nous voudrions encourager les États participants – actuels et potentiels – au TNP à ne pas perdre de vue les importants succès remportés par le TNP et à poursuivre leurs efforts graduels pour atteindre les objectifs énoncés dans le Traité concernant l'ensemble de ses trois piliers – la non-prolifération, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le désarmement – qui conservent tous la même importance. Nous sommes fermement convaincus que la mise en œuvre continue, concrète et équilibrée des dispositions du TNP et de son plan d'action de 2010, de même que le renforcement des mesures de confiance et de transparence, permettront à terme d'aboutir à l'avènement d'un monde plus sûr pour tous.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a toujours défendu et promu l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. La Chine reste attachée à une stratégie nucléaire de légitime défense. La Chine n'a jamais menacé aucun autre pays de recourir aux armes nucléaires. Elle n'a jamais fourni un parapluie nucléaire à un autre pays, n'a jamais déployé d'armes nucléaires dans un autre pays, et n'a jamais pris part à une course aux armements nucléaires, sous quelque forme que ce soit. La Chine a

toujours maintenu sa force nucléaire au niveau minimum requis par sa sécurité nationale.

La politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire peut diminuer la menace des armes nucléaires, réduire les risques d'une guerre nucléaire et prévenir la prolifération des armes nucléaires. C'est une étape importante pour parvenir au désarmement nucléaire général et complet. La Chine a toujours honoré son engagement de ne recourir en premier aux armes nucléaires à aucun moment et en aucune circonstance. La Chine s'est engagée sans réserve à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser les armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine est le seul État doté d'armes nucléaires à avoir pris et respecté cet engagement, ce qui témoigne de sa sincérité véritable eu égard aux questions de désarmement nucléaire.

La Chine appuie activement les efforts de désarmement nucléaire multilatéraux, et a voté pour les résolutions importantes de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, notamment la résolution 68/47, intitulée « Désarmement nucléaire »; la résolution 68/58, intitulée « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires »; et la résolution 68/32, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ».

La Chine est favorable à ce que la Conférence du désarmement entame des travaux de fond, menés de manière globale et équilibrée, sur le désarmement, les garanties négatives de sécurité, un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Chine appuie les buts et les principes énoncés dans le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et respecte scrupuleusement sa promesse d'appliquer un moratoire sur les essais nucléaires. La Chine se prépare progressivement à appliquer le Traité à l'échelle nationale, et participe activement à tous les travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Chine s'emploie à promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité.

La Chine est favorable à l'adoption dans les meilleurs délais d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement, conformément au rapport Shannon (CD/1299) et au mandat qu'il contient,

en vue de contribuer au désarmement nucléaire et à la non-prolifération.

La Chine participe activement à la recherche sur les technologies de vérification de la maîtrise des armements nucléaires et a fait des progrès considérables dans la recherche sur les mesures de vérification. La Chine a procédé à des échanges de vues avec d'autres États dotés d'armes nucléaires sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche dans le cadre des conférences des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Dans le domaine nucléaire, la Chine a adopté une politique et une stratégie cohérentes, ouvertes et transparentes. La Chine considère que la transparence nucléaire doit être fondée sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous et que les États doivent prendre les mesures adéquates de manière volontaire et en fonction de leur propre situation, en tenant compte de leurs conditions de sécurité particulières.

La Chine a pris des mesures énergiques pour renforcer la transparence nucléaire. Ces dernières années, le Gouvernement chinois a publié plusieurs livres blancs et a présenté son rapport national à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015. Ces documents décrivent en détail la stratégie nucléaire de la Chine, y compris sa politique concernant l'emploi et le perfectionnement de ses armements nucléaires, ainsi que le commandement, le contrôle et l'état d'alerte.

La Chine soutient que tous les États dotés de l'arme nucléaire doivent s'acquitter de bonne foi de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP et s'engager publiquement à ne pas chercher à posséder indéfiniment des armes nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être un processus juste et raisonnable de réduction progressive des arsenaux en vue d'atteindre un équilibre minimum. Les États détenteurs des plus grands arsenaux nucléaires doivent continuer à donner l'exemple en procédant à des réductions importantes. Lorsque les conditions seront réunies, tous les États dotés d'armes nucléaires devront se joindre aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Pour atteindre l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire complet et total, la communauté internationale doit élaborer, le moment venu, un plan viable et à long terme prévoyant des mesures par étapes, y compris la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

La Chine est d'avis qu'en maintenant un équilibre stratégique et la stabilité dans le monde, on établira

des bases solides pour le processus international de désarmement nucléaire. La Chine estime qu'il faut renoncer à rechercher un avantage stratégique absolu sur les autres pays. Par conséquent, la Chine s'oppose à la mise au point et au déploiement de systèmes de défense antimissile qui perturbent l'équilibre stratégique et la stabilité mondiale et régionale. La Chine est prête à œuvrer de concert avec les autres membres de la communauté internationale afin de continuer à promouvoir le but ultime qu'est l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Al-Muhannadi (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux déclarations faites par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.10) et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Notre commission se réunit en session, année après année, en plus des réunions de haut niveau qui sont convoquées, pour discuter du désarmement, de l'élimination complète des armes nucléaires dans le monde et de l'édification d'un monde pacifique et sûr. Compte tenu de la grande importance que la communauté internationale accorde à cet objectif, elle continue d'envisager des mesures concrètes qui lui permettraient de réaliser ses engagements. À cet égard, l'État du Qatar voudrait exprimer ses préoccupations face à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis 1996 et le fait que, depuis cette date, elle ne parvient pas à se mettre d'accord sur un programme de travail ou à réaliser des progrès dans le cadre de ses délibérations.

Nous sommes également préoccupés par l'absence de progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. Par conséquent, à l'instar d'autres pays, nous espérons que nous pourrions nous mettre d'accord sur un ensemble minimum d'objectifs, qui permettraient d'avancer dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Malgré les efforts déployés par les États arabes et d'autres acteurs internationaux, la conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui aurait dû être convoquée en 2012, n'a pas encore eu lieu. Mon pays estime que cela va à l'encontre du plan d'action adopté à la

Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, qui a appelé à l'adoption d'une résolution prévoyant des mesures concrètes afin de mettre en œuvre les décisions de la Conférence d'examen de 1995 relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La création d'une telle zone était à l'époque l'une des conditions de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

Compte tenu de l'échec du régime multilatéral de désarmement nucléaire, la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la communauté internationale est vraiment capable de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et où règnent la paix et la sécurité. Y-a-t-il une volonté sérieuse et sincère de réaffecter les ressources consacrées aux armes nucléaires pour que les pays en développement puissent parvenir au développement et connaître la stabilité politique, sociale et économique? Pour que cet objectif soit réalisé, il faut prendre des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire et s'abstenir de procéder à des essais nucléaires. C'est pourquoi, l'une des mesures les plus importantes à prendre est que les États dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En effet, il ne manque plus que 8 ratifications sur les 44 nécessaires pour l'entrée en vigueur de ce traité.

Ma délégation appelle à la mise en œuvre de tous les instruments internationaux relatifs à la non-prolifération et au désarmement, notamment ceux concernant les armes nucléaires. Nous sommes préoccupés par le déploiement arbitraire d'armes de destruction massive et par ses conséquences potentielles désastreuses pour notre région, en particulier la possibilité que ces armes tombent dans les mains d'organisations terroristes, ce qui représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. La situation actuelle au Moyen-Orient souligne clairement les risques auxquels nous serions confrontés si ces organisations terroristes avaient accès à ce type d'armes.

Mon pays a adhéré aux instruments internationaux sur le désarmement nucléaire, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'État du Qatar s'est également doté de lois visant à prévenir le déploiement et le commerce illicite des armes nucléaires. Un comité national a été créé à cette fin. Par ailleurs, en collaboration avec l'Agence internationale

de l'énergie atomique, nous avons un projet pour le stockage et le contrôle des matières nucléaires et radioactives. L'État du Qatar dispose d'un régime de contrôle à tous les points de passage frontaliers afin de garantir la sécurité du pays et de prévenir toute violation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons le droit des États parties d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et l'importance de fixer une nouvelle date pour la convocation de la conférence initialement prévue en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Tout retard supplémentaire ne fera qu'exacerber les doutes et les préoccupations des pays de la région et aura une incidence négative sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'on sait depuis longtemps que la technologie nucléaire peut à la fois apporter des bienfaits considérables et causer d'énormes ravages. Comme nous l'avons mentionné dans notre déclaration d'ordre général (voir A/C.1/69/PV.5), la position du Bangladesh sur le désarmement nucléaire est sans équivoque. En vertu de l'obligation constitutionnelle qu'il a contractée en matière de désarmement, le Bangladesh s'oppose à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins destructrices, mais appuie ses applications pacifiques en faveur du développement. Le Bangladesh a toujours défendu l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes favorables à la mise en œuvre effective des trois piliers clairement définis du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, nous estimons que le TNP a contribué davantage – ou été utilisé plus efficacement – à la non-prolifération nucléaire qu'au désarmement nucléaire. Par conséquent, une approche équilibrée s'impose, car la non-prolifération nucléaire doit aller de pair avec le désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont étroitement liés. Tant que des États – quels qu'ils soient – détiendront des armes de destruction massive, le désir d'autres États d'en acquérir également, le risque qu'elles soient utilisées par accident ou délibérément et le danger qu'elles tombent entre les mains des terroristes persisteront. Par conséquent, il faut poursuivre les objectifs de désarmement nucléaire

avec le même sentiment d'importance et d'urgence que ceux de non-prolifération.

Les assurances de sécurité négatives – au titre desquelles les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés – sont essentielles pour faire avancer les objectifs de non-prolifération. Ces assurances découragent les États non dotés d'armes nucléaires de chercher à en acquérir. Il est donc indispensable de conclure un cadre juridiquement contraignant concernant la fourniture de telles garanties aux États non dotés d'armes nucléaires. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde et l'adhésion aux protocoles y relatifs peuvent être des mesures intermédiaires utiles en attendant l'adoption d'assurances de sécurité négatives et dissuader les États de chercher à acquérir des armes nucléaires.

Nous considérons que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) – cet instrument capital que le Bangladesh a été le premier pays d'Asie du Sud à signer en 1996 et à ratifier en 2000 – est une avancée indispensable en direction de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit pays détenteurs de la technologie nucléaire dont l'absence de signature et de ratification retarde l'entrée en vigueur du TICE, de signer et de ratifier le Traité de toute urgence et sans conditions, afin que nous puissions ainsi franchir un grand pas vers la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Le programme relatif aux armes nucléaires a beaucoup évolué ces dernières années. Outre le désarmement et la non-prolifération, deux autres dimensions sont venues s'ajouter au discours sur le nucléaire. Il y a maintenant un programme antiterroriste consistant à empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir ou d'utiliser des armes nucléaires, et un programme humanitaire destiné à tenir compte des incidences humanitaires des armes nucléaires dans les efforts visant à abolir les armes nucléaires. Le Bangladesh les appuie tous deux.

Le moment est venu d'adopter une convention globale qui garantirait la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appelons à l'ouverture de toute urgence de négociations à la Conférence du désarmement en vue de l'adoption rapide d'une convention relative aux armes nucléaires,

conformément au mandat énoncé dans la résolution 68/32. Les États dotés d'armes nucléaires doivent poursuivre le désarmement nucléaire suivant un calendrier précis.

Enfin, les objectifs de désarmement nucléaire comme ceux de non-prolifération nucléaire ne pourront être atteints que par le respect objectif et universel du régime de non-prolifération nucléaire, l'instauration

de la confiance entre les États grâce à des mesures appropriées, l'existence de la volonté politique requise, et une diplomatie multilatérale efficace de la part de tous les États qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, en vue de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La séance est levée à 13 heures.